

RAPPORT  
ANNUUEL

2023

**L'ÉNERGIE**  
CITOYENNE  
RENOUVELABLE  
SOCIALEMENT ENGAGÉE

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

courant  
d'air

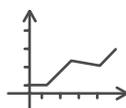
## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

### 01 LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

p. 04

### 02 ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATIVE



p. 05

Carte de répartition des membres  
p. 05

Évolution du nombre de membres  
p. 06

CoopHub - Un outil pour vous faciliter la vie  
p. 06

Assemblée générale extraordinaire  
p. 07

Développement de l'équipe  
p. 08

### 03 PRODUCTION D'ÉNERGIE À PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES



p. 09



Énergie éolienne  
p. 9



Énergie solaire  
p. 30



Énergie hydraulique  
p. 36



Biomasse  
p. 35

## 04 INFORMATION ET SENSIBILISATION



p. 42

Campagnes de communication

p. 42

Les économies d'énergie dans les ménages

p. 44

Génération Zéro Watt

p. 46

## 05 ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION



p. 48

Mobilité - « Elsie » au service des aînés de Butgenbach

p. 48

Mobilité - nouvelle borne de rechargement pour voitures électriques à Saint-Vith

p. 48

Projet LEADER 2024-2027

p. 48

Subvention des Bourses Coopératives 2023

p. 49

Novacitis : ouverture début 2024

p. 49

Projets de transition soutenus par Courant d'Air et affiliations

p. 50

La note « Biodiversité » de REScoop Wallonie

p. 51

## 06 COCITER - LE COMPTOIR CITOYEN DES ÉNERGIES



p. 52

La situation des prix

p. 52

Le service client

p. 53

## Le mot du Conseil d'administration

2023, une année de gestation...

Durant l'année écoulée, beaucoup de choses ont été accomplies par votre coopérative dont vous ne verrez les effets qu'à partir de 2024 : mise à jour des statuts, élargissement du CA, renfort des équipes, réunions et préparatifs, travail de l'ombre et de patience, de dossiers, de formalités. Les beaux fruits prennent leur temps pour mûrir... Mais ils ne vous décevront pas.

Commençons par célébrer un record : votre coopérative n'a jamais produit autant de kWh éoliens qu'en 2023, une très bonne année sur le plan des conditions de vent. Cette performance a été celle de l'ensemble du secteur. D'après les chiffres d'ELIA, les sources renouvelables ont couvert 28,2 % du mix de production électrique belge de l'année. Et pendant 12,5 % du temps, la moitié de la consommation du pays a été couverte par les énergies vertes. La pertinence et la validité du modèle renouvelable sont démontrées, une fois encore.

### Notre objectif est d'abord politique

Cette réussite industrielle ne doit pas nous faire perdre de vue que notre objectif, en tant que coopérative **citoyenne**, est aussi, est surtout, **politique**. L'indépendance énergétique au service de la sécurité et de la paix ; la création de valeur **locale** qui favorise la création de richesses à l'intérieur de nos frontières au lieu de soutenir financièrement des régimes autoritaires exportateurs ; la transition énergétique **démocratique** qui remet les outils de production entre les mains des citoyens ; la sensibilisation à l'utilisation **raisonnée** de l'énergie et des ressources ; une vision centrée sur **l'humain**, propre à l'économie sociale : voilà les objectifs fondamentaux de notre coopérative. Et sur ce plan, on ne peut plus parler de réussite record : l'équipe Courant d'Air se bat pied à pied, depuis des années, sur le front d'une dizaine de projets éoliens dont trois ont enfin pu aboutir à une demande de permis en 2023... pour se voir tous les trois refusés. Le vent qui a si bien soufflé sur nos pales n'a pas réussi pour autant à emporter les idées fausses et les préju-



gés. Notre travail soutenu de sensibilisation et d'information n'a pas eu un effet suffisant. Les politiques à courte vue, les réactions « nimby », le climato-scepticisme sont tenaces. Et cela en dépit de notre opération « Génération Zéro Watt » qui a touché 300 élèves, des dizaines de chroniques diffusées par nous en radio et presse écrite, de nos communiqués de presse qui ont généré des dizaines d'articles indépendants sur Courant d'Air, des milliers de toutes-boîtes que nous avons distribués sur une douzaine de communes, de nos ateliers d'information publics...

### Faire entendre votre voix

Mais les choses pourraient bouger en 2024. D'abord parce que c'est une année électorale. Vous, coopérateurs, devrez y faire entendre votre voix. Car acheter des parts ne suffira pas à faire avancer vos idées. Le moment venu, interpellez vos élus et votez pour ceux qui s'engagent vraiment pour la transition ! Ensuite parce qu'en 2024, la Belgique prend la présidence du Conseil de l'UE. Les performances déjà significatives de l'éolien offshore belge inciteront (espérons-le) nos représentants à entraîner les pays membres à se rallier à ce modèle plutôt qu'au nucléaire.

### 2024, l'année SEAcoop ?

Mais surtout, 2024 verra l'aboutissement d'un vaste travail accompli en 2023 par votre coopérative pour imposer la participation citoyenne dans le développement imminent – très important – de l'éolien belge en Mer du Nord. Nous ferons appel à vous, à divers titres. Si vous soutenez nos projets, ne croyez pas qu'il suffira de laisser les choses suivre leur cours. Faites connaître activement votre avis dans les procédures d'enquête publique et autres consultations. Ne laissons pas les opposants s'agiter seuls en scène dans l'espace public. Votre investissement, dans les deux sens du terme, personnel et financier, sera décisif. Nous comptons doublement sur vous en 2024.

Michèle Dethier, Karin Keller, Mario Fickers,  
Mario Heukemes, Achim Langer, Marc Legras,  
Bernard Portois

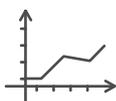


# Évolution de la coopérative



**4 708 MEMBRES**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coopérateurs</b>	2 230	2 564	2 789	2 975	4 115	4 708
<b>Parts</b>	14 651	18 258	18 747	20 717	23 620	24 478
<b>Chiffre d'affaires et autres produits</b>	1 396 186 €	1 917 872 €	2 721 431 €	3 969 822 €	3 177 888 €	2 208 095 €
<b>Bénéfice</b>	215 207 €	366 073 €	237 939 €	312 262 €	583 490 €	400 856 €
<b>Capital</b>	3 662 750 €	4 564 500 €	4 686 750 €	5 179 250 €	5 905 000 €	6 119 500 €
<b>Dettes à &gt; 1 an</b>	1 823 047 €	1 495 083 €	1 079 014 €	2 043 082 €	2 361 542 €	2 218 072 €



## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES

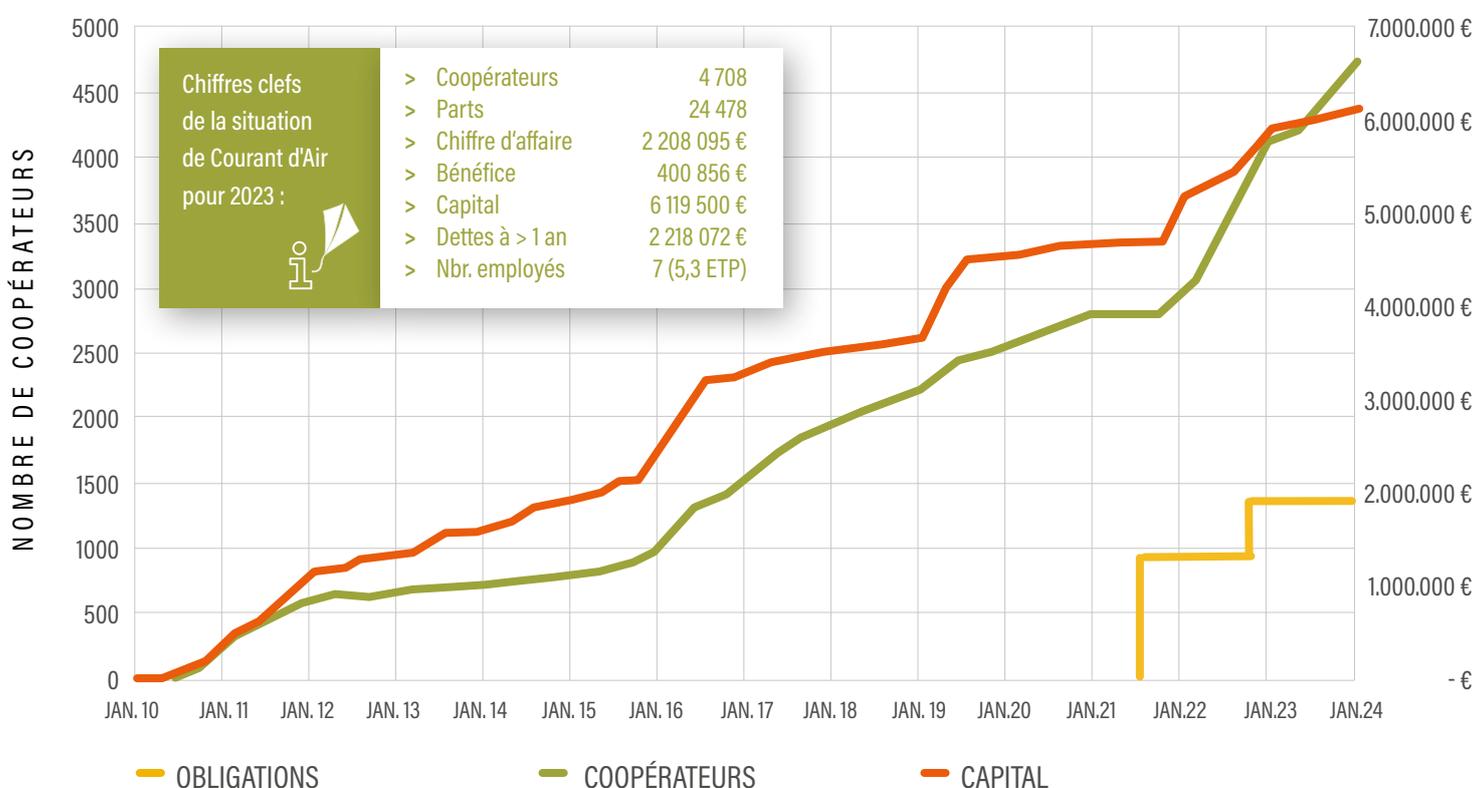
L'année 2023 a été moins spectaculaire que l'année 2022, mais nous avons tout de même vu le nombre de membres passer de 4 114 à 4 708 au 31/12/2023, soit 621 nouveaux coopérateurs et 27 départs. Comme nous ne pratiquons toujours pas de politique active de recrutement de coopérateurs tant que nous n'avons pas de nouveau projet à concrétiser, la très grande majorité des nouveaux membres vient des nouveaux clients de COCITER : comme il est désormais nécessaire, pour devenir client, d'être actionnaire d'une coopérative as-

sociée, tous ceux qui ont voulu profiter du circuit court de l'énergie ont forcément rempli les rangs des 16 coopératives concernées. Le flux d'inscriptions a par conséquent été assez régulier, avec un léger tassement au début de l'année 2023, mais n'a guère faibli en dépit de la relative stabilisation du marché de l'énergie. Le fait que COCITER n'ait pas pu accepter de nouveaux clients de septembre 2022 à mai 2023 n'a pas été non plus un frein aux inscriptions en attente de pouvoir devenir client.

OBLIGATIONS

+

CAPITAL



Évolution du nombre de membres, du capital et des obligations

## COOPHUB – UN OUTIL POUR VOUS FACILITER LA VIE

CoopHub, notre plateforme informatique coopérative de gestion des membres, reste l'outil efficace que nous utilisons quotidiennement. Parmi les 4 708 membres actifs, plus de 2 600 disposent actuellement d'un accès à la plateforme et peuvent gérer leurs données et participations dans les coopératives connectées. Une équipe de développeurs travaille sans relâche à l'amélioration et à l'introduction de nouvelles fonctionnalités. Une interface API est en phase ultime

de finition et permettra, avec l'accord explicite de chaque membre évidemment, de vérifier automatiquement si un client de COCITER est membre d'une des coopératives de CoopHub ou pas. La gestion des parts dédiées à un contrat client dans CoopHub deviendra également possible.

Pour rappel, la société coopérative CoopHub.EU a été créée pour couvrir et reprendre à son compte les investissements

consentis par les partenaires initiaux, dont Courant d'Air, pour le développement d'une plateforme informatique de gestion de membres. Ses fondateurs sont REScoop Wallonie (B), Énergie Partagée (FR) et le développeur du programme Wipus (B).

Nous souhaitons évidemment qu'un maximum de personnes profitent des nouvelles possibilités de la gestion en ligne. Cet outil est surtout au service des membres. Si vous utilisez déjà une plateforme web pour réserver vos voyages, effectuer vos opérations bancaires, vos placements, commander des documents à la commune ou gérer votre dossier de mutuelle, vous apprécierez certainement de gérer, sur un seul système, vos parts et obligations dans une ou plusieurs coopératives présentes sur la plateforme.

Si vous avez une adresse e-mail et si vous ne disposez pas encore d'un accès à <https://coophub.courantdair.be/>, n'hésitez pas à nous contacter pour recevoir les instructions de création de compte. Un mode d'emploi se trouve sur le site à la page [www.courantdair.be/wp/devenir-membre/coophub-manuel](http://www.courantdair.be/wp/devenir-membre/coophub-manuel).

Actuellement, 60 % des coopératives associées utilisent activement CoopHub pour la gestion de leurs membres.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

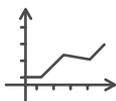
Le nouveau Code des sociétés et associations (CSA) est entré en vigueur le 1er mai 2019. Avec lui, le législateur a tenté de simplifier et d'assouplir le droit des sociétés en Belgique.

Concrètement, toute société devait avoir mis ses statuts en conformité pour le 31 décembre 2023. De façon optimiste, nous avons d'abord envisagé et annoncé pour l'automne 2022 l'assemblée générale extraordinaire (AGE) indispensable pour amender les statuts. Mais un élément nouveau est intervenu : le concept de « communautés d'énergie renouvelable », qui n'est pas sans conséquences sur notre fonctionnement. Il a donc fallu attendre que ce concept soit clarifié avant de l'intégrer dans le texte de nos nouveaux statuts.

Les statuts initiaux exigeaient que l'AGE convoquée pour valider ces nouveaux statuts rassemble des membres représentant ensemble au moins 50 % des parts. Si ce n'est pas le cas, une seconde AGE doit être convoquée, cette fois sans obligation d'atteindre ce quorum. De façon prévisible au vu du grand nombre de membres, la première AGE n'a pas atteint le quorum, et une seconde AGE aura lieu le 23 janvier 2024.

En ce qui concerne les changements de statuts, ceux-ci portent principalement sur une légère modification de notre objet social et sur la création de parts C. Chaque membre a reçu copie des nouveaux statuts en temps utile. Pour plus de détails, un tableau comparatif des anciens et nouveaux statuts est disponible sur notre site à l'adresse [www.courantdair.be/wp/notre-cooperative/assemblee-generale-2023-2](http://www.courantdair.be/wp/notre-cooperative/assemblee-generale-2023-2). Cet aperçu reflète toutes les adaptations importantes des nouveaux statuts de Courant d'Air, mais n'est en aucun cas exhaustif en ce qui concerne les nombreuses petites modifications et reformulations, celles-ci étant trop nombreuses pour être mentionnées.

Page d'accueil de CoopHub



*L'équipe de Courant d'Air au complet*

## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPE

En 2023 nous avons eu un niveau d'emploi moyen de 4,9 équivalents temps plein atteignant 5,3 en fin d'année. Patrick Bartholomé, un ex-journaliste spécialisé dans les thématiques liées à l'énergie et au bâtiment, expérimenté en vulgarisation technique, nous a rejoints le 1<sup>er</sup> mai 2023 au poste de responsable de la communication.

En fin d'année, l'emploi se répartissait comme suit :

- Temps plein : Bruno Dannemark et Patrick Bartholomé
- Quatre cinquièmes-temps : Achim Langer, Fiorenza Boccali et Catherine Kuppens
- Mi-temps : Laurent Franssen
- Deux cinquièmes-temps : Mario Heukemes (plus deux cinquièmes pour COCITER)

Une convention de stage a été conclue avec Armelle Goffinet, une étudiante de 2<sup>e</sup> année de master en sciences de gestion, option gestion des entreprises sociales et durables, à HEC-ULiège. L'objet de ce stage de 11 semaines planifié pour le début 2024, est de concevoir et réaliser une enquête, destinée à mieux saisir les attentes des parties prenantes (coopérateurs notamment).

# Production d'énergie à partir de sources renouvelables

## Énergie éolienne

En 2023, 41 éoliennes (137 MW) ont été érigées en Wallonie pour 8 démantelées (12 MW), soit une augmentation de capacité nette de 125 MW. Ceci porte la puissance totale du parc éolien wallon à 1 422 MW (de quoi générer l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 750 000 ménages).

Pour la troisième année consécutive, la barre symbolique des 100 MW d'installation est franchie, mais insuffisamment pour atteindre les objectifs wallons de production de 6 200 GWh/an en 2030, qui nécessiteraient une installation an-

nuelle nette de 160 MW. Et pendant ce temps, 680 MW de permis éoliens octroyés sont bloqués à ce jour au Conseil d'État, souvent depuis plusieurs années... Ces projets permettraient, s'ils étaient libérés, de produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 350 000 ménages. Il faut également souligner qu'avec plus de 3 800 MW de projets éoliens wallons dans les cartons, l'activité de développement du secteur en Wallonie a augmenté de plus de 30 % sur un an.

Situation de l'éolien en Wallonie au 31/12/23

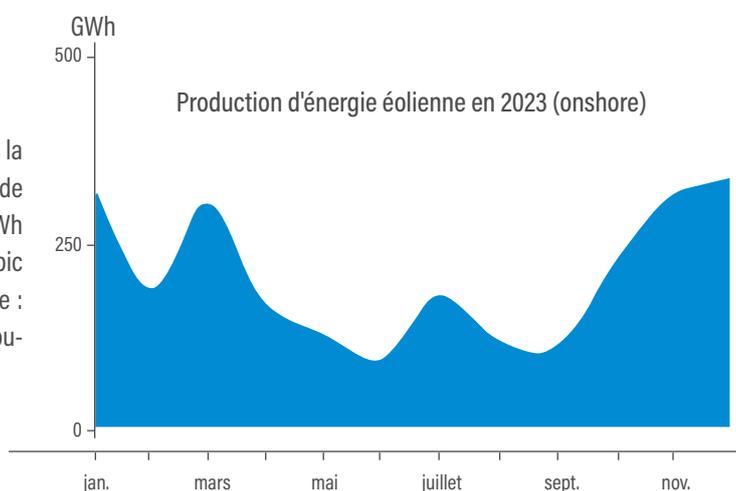
ÉTAPE	PUISSANCE TOTALE (MW)	NOMBRE DE PROJETS	NOMBRE D'ÉOLIENNES
Projets soumis à étude d'incidences	3 273	120	629
Demandes de permis en cours d'instruction	544	27	116
Recours	885	66	234
Dont projets en recours au Conseil d'État	680	55	187
Projets autorisés	210	16	53
Dont définitivement autorisés	121	13	34
Projets en construction	172	14	51
Projets démantelés	12	2	8
Parcs en fonction	1 422	143	561
Dont mis en fonction en 2023	137	14	41

Source des données : Énergie Commune

### LES CHIFFRES DU SPW

Avec 2 477,5 GWh, la production a couvert 12 % de la demande en électricité en Wallonie. Le pic horaire de production a été atteint le 3 août à 2 h : avec 0,9 GWh éoliens, 48,8 % de la demande était couverte. Le pic journalier de production a été atteint le 24 décembre : avec 19,7 GWh éoliens, 37,4 % de la demande était couverte.

À voir sur <https://zealous-nobel-aa39f4.netlify.app/>





## LA PRODUCTION DE COURANT D'AIR

En énergie éolienne, Courant d'Air a augmenté sa capacité de production de près de 25 %, pour atteindre 17,28 MW avec l'achat d'une éolienne à Gaurain-Ramecroix (près de Tour-nai) et la mise en service de l'éolienne de Hamois.

Notre production en 2023 s'élève à 29 302 MWh, la meilleure depuis notre création, ce qui était prévisible puisque l'année a été très venteuse et que notre parc éolien a augmenté.

Mais il faut pouvoir comparer les années entre elles alors que le parc de production installé est différent d'une année à l'autre. Pour cela on utilise la notion de « rendement » ou de « production spécifique » : c'est-à-dire la production par unité de puissance. Autrement dit : combien de MWh sont-ils produits par MW installé ? On peut ainsi tenir compte de la quantité de vent qui a été disponible sur l'année ou des éventuelles pannes.

Et c'est ainsi que l'année 2023, bien que très bonne du point de vue du rendement spécifique avec 2 136 MWh par MW installé, ne s'est pas montrée une année record sur ce point.

### ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE : « PAX EOLIENICA » ET « CDR »

#### Un bref rappel s'impose

La « Pax eolienica » est une initiative, née en mars 2018 sous une précédente législature du Gouvernement wallon, comprenant des mesures destinées à favoriser le développement de la filière éolienne. Elle découlait aussi d'une volonté d'apaisement (d'où le terme de « pax ... ») entre les différentes parties concernées (promoteurs, communes, riverains). Parmi les 15 mesures définies par la Pax eolienica, on notait la révision et la simplification du « Cadre de référence éolien » (CDR) datant de 2013 (voir ci-dessous).

Pour répondre à la hausse de l'objectif wallon 2030 de production annuelle de la filière éolienne (qui passe de 4600 à 6200 GWh par an selon le Plan Air Climat Énergie 2030 adopté par le gouvernement wallon le 21/3/2023), mais aussi pour tâcher de faire face aux retards et aux freins au développement du secteur éolien, une nouvelle Pax eolienica II a été approuvée par le gouvernement wallon en octobre 2022. Elle comprend 17 nouvelles mesures notamment pour

accélérer les procédures administratives, permettre des éoliennes plus hautes, préserver l'intérêt des communes et de la biodiversité et mettre à jour le « Cadre de référence » (CDR).

Le CDR est un document élaboré dès 2002 conjointement par les autorités, les administrations concernées, des associations de défense de l'environnement, l'Union des Villes et Communes et le secteur des producteurs d'énergie renouvelable. Ce document n'a pas de valeur réglementaire mais il résulte d'un consensus et, à défaut de l'existence d'un véritable règlement général d'urbanisme pour l'implantation des éoliennes en Wallonie, il sert de guide dans la pratique pour l'élaboration et l'évaluation des projets.

Le CDR 2002 avait fait l'objet d'une première révision en 2013. Il a été à nouveau l'objet d'intenses discussions pendant toute l'année 2023, auxquelles nous avons participé via REScoop Wallonie avec l'objectif de revoir à la hausse la participation citoyenne dans les projets éoliens. Nous avons craint que cette révision n'aboutisse pas avant les élections de 2024, mais le début de l'année apportera une surprise : le 1<sup>er</sup> février 2024, le gouvernement wallon adoptera le nouveau CDR, bien qu'il reste encore quelques obstacles.

#### Les éléments principaux sur lesquels nous avons été entendus :

- L'objectif général est maintenu à 6200 GWh/an de production éolienne wallonne en 2030.
- Une circulaire du gouvernement va mentionner le caractère explicitement indicatif du CDR. La circulaire s'appliquera aux demandes de permis déposées 3 mois après son adoption ainsi qu'aux procédures en cours dont le gouvernement est saisi après une annulation au Conseil d'État.
- La procédure d'ouverture aux participations citoyennes est renforcée et prévue dans la circulaire. Nous aurions préféré qu'elle apparaisse dans un décret mais c'est tout de même mieux qu'une simple commandation comme actuellement.
- Le nombre minimal d'éoliennes par parc baisse (passage de 5 à 4) avec exemptions (ex : repowering).



*Les retrouvailles annuelles de REScoop ont eu lieu le 25 novembre 2023. Patrick était le représentant de Courant d'Air.*

- Les logements en ZAE (zone d'activités économiques) sont exemptés de la distance minimale de 400 m.
- La notion de « mitage du territoire » est supprimée.
- Les données biologiques dont le SPW a la possession seront obtenues sur simple demande des bureaux d'étude d'incidence.

Tous ces éléments ont un impact fort sur le développement des projets, trop long à développer ici.

Les autres mesures prévues dans la Pax eolienica seront reprises dans le nouveau décret « Permis Environnement » qui aura bien un caractère contraignant alors que le CDR ne sera repris que dans une circulaire ministérielle. Ici la clarification de la participation entre le promoteur et les citoyens (et les communes) sera une condition obligatoire pour garantir la complétude de la demande de permis !



## LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉOLIEN EN FORÊT

Implanter des éoliennes en forêt est une pratique qui peut surprendre, voire choquer, et les opposants ne manquent pas de se servir de cet argument pour attaquer nos projets. Parmi nos membres également, certains se posent des questions et nous interpellent, bien légitimement. Des explications détaillées s'imposent :

*Photo Marco Verch (Licence : CC-BY 2.0 Nr. 3f5a7dacfb021e04, ID ccnull.de 1032108)*

### Le cadre réglementaire

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017, le CoDT (Code de développement territorial) autorise l'implantation d'éoliennes en forêt. Mais déjà avant, selon le CDR de l'époque, cela pouvait se faire pour prolonger un parc éolien existant ou en projet, situé hors forêt. Et encore, pas n'importe quelle forêt : uniquement des résineux, et à condition que l'étude d'incidences obligatoire détermine que la biodiversité y est faible.

Toutes ces conditions étant réunies, il fallait encore, dans « l'intérêt général » défini par la loi, introduire une dérogation au plan de secteur pour pouvoir bâtir dans ces zones non constructibles.

Ce qui a changé avec l'entrée en vigueur du CoDT, c'est qu'une dérogation au plan de secteur n'est plus nécessaire si le parc éolien se situe à moins de 1 500 m d'un axe structurant en zone agricole et à moins de 750 m en zone forestière. Par « axes structurants » existants on entend lignes de chemin de fer, routes à trois bandes, autoroutes...

Pourquoi cette décision du gouvernement wallon de faciliter les choses ? Parce que les mesures de lutte contre le réchauffement climatique décidées au niveau européen imposent aux pays membres d'augmenter leur quota de production d'énergie renouvelable. Et que l'implantation en forêt est l'un des moyens d'y parvenir à temps.

En mars 2023, l'objectif européen pour 2030 est passé de 32 à 42,5 % de consommation d'énergie renouvelable, soit le double d'aujourd'hui (22 %). L'objectif est climatique mais aussi géopolitique : se libérer de la dépendance au gaz et au pétrole importé. On parle un peu trop vite dans l'opinion

générale des « diktats européens ». Il s'agit plutôt d'une mesure unifiée et harmonisée entre tous les pays, qui tâchent ensemble d'éviter une situation grave pour les générations à venir. L'été 2023 et ses multiples catastrophes climatiques nous en donnent un échantillon. Au prix du sacrifice actuel, local, temporaire et réversible de quelques arbres, de quelques individus de la faune et de la flore, et de quelques paysages, le but plus large de l'Union européenne avec les énergies renouvelables est de stabiliser à long terme le climat, donc de protéger les forêts, sauvegarder les espèces de la faune et de la flore, les équilibres naturels actuels, préserver notre milieu de vie et celui de nos enfants.

En Wallonie, l'objectif est d'atteindre une consommation de 28 à 29 % d'énergie renouvelable en 2030, soit 31 000 GWh. Pour ce qui concerne la seule électricité, l'objectif est une production annuelle de 13 600 GWh d'origine renouvelable dont 6 200 GWh par la production éolienne (voir le Plan Air Climat Énergie 2030 adopté par le GW le 21/3/2023, pages 30 et 70 :

<https://henry.wallonie.be/files/Documents/230321%20-%20PACE2030.pdf>

Pour y parvenir, il faudra mettre en service environ 160 MW de puissance éolienne supplémentaire par an, soit 45 éoliennes de plus par an pendant 7 ans. Il y a déjà actuellement 561 éoliennes en Wallonie. L'intérêt de construire des éoliennes plus hautes est qu'elles sont plus puissantes et qu'il faut en installer moins pour atteindre l'objectif de 160 MW par an.

### Pourquoi les éoliennes en forêt sont indispensables

Bien avant les forêts, qui imposent beaucoup de contraintes et de difficultés techniques et réglementaires, les autres lieux d'implantation « plus faciles » sont recherchés et étudiés en premier lieu par les promoteurs éoliens. Mais ces espaces se raréfient et ils comportent eux aussi leur lot de contraintes et d'impossibilités.

En voici quelques-unes :

Le CDR recommande notamment de ne pas disperser les éoliennes dans le paysage et de les regrouper par parcs de 4 machines au minimum, dans la mesure du possible. Comme il y a une distance minimale à respecter entre éoliennes pour éviter qu'elles se masquent le vent entre elles, il faut donc de grands espaces. En outre, des éoliennes isolées permettent moins d'économies d'échelle dans les coûts. Les grands espaces sont rares dans notre pays densément peuplé et construit. Le long des autoroutes, cette règle de regroupement ne s'applique pas. On en construit donc là où c'est possible car villages et habitations isolées sont nombreux, même au bord des autoroutes, et une distance minimale est à respecter entre habitations et éoliennes. On construit aussi des éoliennes isolées sur la surface réduite des aires d'autoroute, quand c'est possible. Pour des raisons de sécurité (chute de glace notamment), une distance minimale par rapport aux (auto)routes s'impose aussi. Autres difficultés : les conditions de vent locales peuvent être insuffisantes ; les possibilités de raccorder le parc éolien au réseau électrique peuvent être trop éloignées ; des interdictions peuvent s'ajouter : proximité d'un aéroport et de radars civils ou militaires, de zones d'entraînement pour la Force aérienne, de lignes à haute tension, de faisceaux hertziens de télécommunication, d'itinéraires de migration d'oiseaux, d'un site historique patrimonial, etc.

Le nombre de sites possibles se réduit. Notre pays est petit, parmi les plus densément peuplés du monde, et les possibilités d'implantation sont plus rares que sur un vaste territoire. L'autorisation en forêt a donc ouvert de nouvelles possibilités : 33 % de la Wallonie est couverte de forêt.

### Pas toutes les forêts

Le CoDT permet désormais d'implanter une éolienne en forêt sans dérogation au plan de secteur à trois conditions : elle doit être située en dehors du périmètre d'un site reconnu en vertu de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ; à une distance maximale de 750 m de l'axe des principales infrastructures de communication au sens de l'article R.II.21-1 ; en dehors d'un peuplement de feuillus au sens du Code forestier. Les forêts de feuillus représentent 54 % de la forêt wallonne.

Il prévoit aussi de l'autoriser à plus de 750 m. Le permis peut dans ce cas être accordé car il est relatif « aux constructions et équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général » (D.IV.11 du CoDT), en l'occurrence la production d'énergie renouvelable. C'est une traduction, en langage administratif, de la gravité et de l'urgence de la situation climatique.

La directive européenne 2023/2413 (RED III) confirme le principe dans ses considérants :

*« (...) Les États membres devraient considérer ces installations d'énergie renouvelable et leurs infrastructures connexes comme étant d'un intérêt public majeur et servant la santé et la sécurité publiques, sauf s'il existe des éléments de preuve manifestes selon lesquels ces projets ont une incidence négative importante sur l'environnement qui ne peuvent être atténuées ou compensées (sic) (...) »*

Il s'agit donc, dans la balance des intérêts, d'accorder une priorité aux énergies renouvelables en tant qu'elles font partie des moyens d'action pour préserver l'environnement et la nature et que des impacts résiduels négatifs sur la biodiversité sont acceptables.

Les éoliennes ne sont implantées qu'à proximité de chemins d'accès déjà existants pour l'exploitation forestière. On ne construit donc pas de nouveaux axes de pénétration dans les massifs forestiers. Tout au plus certains chemins doivent-ils être parfois prolongés de quelques centaines de mètres, élargis temporairement ou renforcés par empierrement, plaques métalliques, non par bétonnage.

Il ne reste finalement de disponibles que les forêts de résineux, qui sont en réalité des monocultures destinées à être éclaircies tous les 7 à 10 ans, puis à disparaître au plus tard après 60-70 ans lors d'une coupe à blanc. À l'échelle d'une vie humaine, on ne s'en rend pas souvent compte mais toutes les forêts de résineux seront de toute façon rasées (et replantées) bien avant la fin du siècle.

Tout le monde a une perception romantique de la forêt et c'est bien normal. Mais ces forêts de résineux, non naturelles, plantées par l'Homme, sont généralement d'un intérêt faible à moyen sur le plan de la biodiversité. Certaines plantations de résineux mal entretenues sont d'ailleurs des déserts végétaux où la lumière ne pénètre plus et où les arbres eux-mêmes poussent mal.



### L'impact sur la faune et la flore

Néanmoins, une certaine biodiversité s'installe quand même dans les plantations de résineux. C'est pourquoi, pour chaque projet, l'étude d'incidences environnementales analyse pendant plus d'un an cette biodiversité locale, qualitativement et quantitativement ; les espèces présentes, faune et flore, sont relevées et recensées et une série de recommandations les concernant sont fournies. L'étude d'incidences est obligatoirement jointe à la demande de permis. Ses conclusions sont prises en compte pour octroyer ou non le permis. Un suivi du biotope a encore lieu après le démarrage du parc éolien.

Pendant les travaux, les entreprises sont tenues de respecter de nombreuses contraintes (et elles sont surveillées par le DNF) : taille, coupe ou élagage d'arbres uniquement du 15 novembre au 15 février, hors période de nidification, pas de décapage des sols en période de nidification, pose de barrières anti-batraciens avec vérification quotidienne, aucun stockage de terre, ni stationnement, ni circulation d'engins sous la couronne des feuillus, etc.

Les travaux de construction et de transport des éoliennes dérangent incontestablement la faune et la flore. Mais des études à ce sujet ont été menées en Allemagne, où plus de 2 100 éoliennes sont implantées en forêt, ce qui fournit un retour d'expérience important. Elles ont montré qu'après la fin des travaux, la faune réinvestit progressivement les lieux, à des vitesses certes différentes selon les espèces. Mais nous sommes ici à des échelles de temps qui donnent de la marge pour cette réappropriation des lieux.

Pour faciliter ce retour de la faune, et pour réduire les risques pour elle, des mesures d'atténuation et de compensation sont mises en œuvre à 10 km maximum des éoliennes. Elles sont définies par l'étude d'incidences : installation de nichoirs, création de zones de compensation attractives pour les espèces visées, mises à l'arrêt automatique des éoliennes lors de la sortie de chauve-souris ou de migrations d'oiseaux, créations de zones non-attractives au pied des éoliennes, évitant que des espèces à protéger de l'impact des pales y soient attirées, etc.

### L'impact sur les humains

En ce qui concerne l'usage humain de la forêt et les bienfaits reconnus de ces espaces de tranquillité et de ressourcement, la gêne du bruit est très limitée en distance, plus encore en cas de vent faible. Elle devient nulle quand le vent est insuffisant pour faire démarrer l'éolienne. Quand le vent

se renforce, les bruits de l'éolienne (pales et mécanique) augmentent également mais ils sont rapidement couverts par le bruit du vent lui-même dans les arbres.

À distance, la présence visuelle dans le paysage est incontestable et inévitable, quoique relative et subjective. Relative parce que selon l'endroit où l'on se trouve, le relief, les arbres et des bâtiments peuvent masquer les éoliennes en tout ou en partie ; subjective parce que la perception, ou non, d'une gêne visuelle est propre à chacun.

Des mesures réglementaires imposent une certaine intégration paysagère selon « les lignes de force », l'évitement d'un encerclement visuel, etc.

Implanter les éoliennes en forêt permet de les éloigner des habitations, ce qui n'est pas facile dans un territoire aussi petit et densément peuplé que la Belgique. La réglementation impose une distance minimale égale à 4 fois la hauteur totale, pale dressée.

Regrouper des éoliennes sur un seul site permet d'éviter la dispersion dans le paysage et d'épargner d'autres sites.

En forêt, à proximité des éoliennes, un promeneur ne les verra que difficilement, sauf à tomber nez à nez avec une machine. Quand il randonne dans un endroit perçu comme un lieu naturel et de ressourcement, on ne peut lui dénier le droit de se sentir dérangé par cette situation. On en vient alors à la question de l'arbitrage à faire entre diverses contraintes contradictoires, entre intérêts collectifs, besoins et urgences, à long terme et à court terme : la préservation des biotopes et des espèces, l'urgence climatique, donc l'indispensable recours aux énergies renouvelables et à la sobriété énergétique, le maintien ou l'amélioration du niveau de vie dans nos régions, l'autonomie et la souveraineté nationales en énergie, la sécurité d'approvisionnement, la réappropriation citoyenne des moyens de production...

Les conditions de ces compromis et de cet arbitrage peuvent elles-mêmes évoluer : ce qui est inenvisageable à un moment donné, peut devenir possible 10 ans plus tard, ou l'inverse, que ce soit sur le plan réglementaire ou technique, ou sous la pression de l'urgence (climat, guerre en Ukraine...). La prolongation du nucléaire, que personne n'avait prévue, en est un exemple. L'éolien en forêt en est un autre.



Photo Marco Verch (Licence : CC-BY 2.0 N° 7f673285cff38eda, ID ccnull.de 1022162)

### Nos forêts sont-elles en danger ?

Si elles le sont, c'est par les maladies (scolytes), l'assèchement et les incendies, tous dus au réchauffement climatique, mais pas par les éoliennes : la forêt occupe 23 % du territoire belge (11 % du territoire flamand et 33 % du territoire wallon). Et l'emprise au sol des éoliennes est infime une fois les travaux terminés.

À Gouvy (parc de Courtil), le déboisement permanent sera de 2,2 ha pour 9 machines (0,25 ha par machine), soit 0,03 % des 7 029 ha de forêts de la commune (42,3% du territoire).

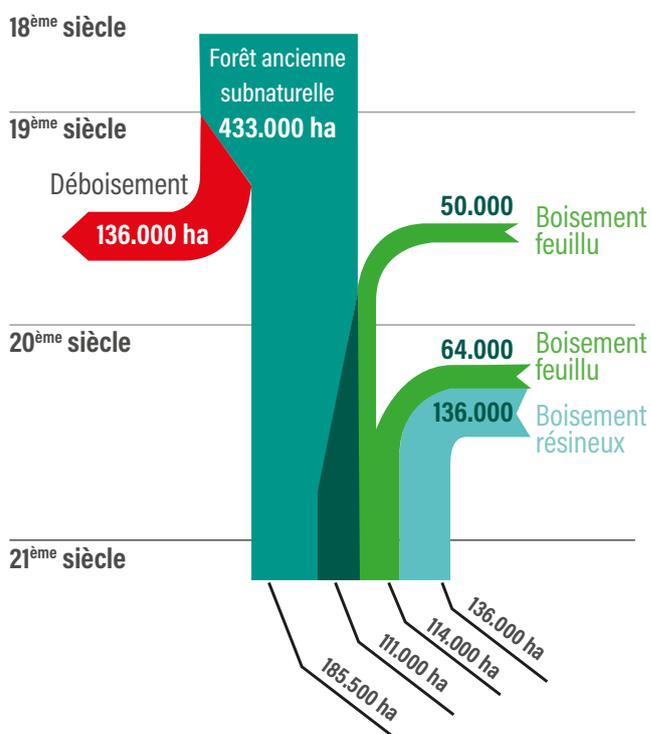
À Malmedy (parc de Bernister), le déboisement permanent se limitera à 1,99 ha (0,4 ha par machine), soit 0,04 % des 4 570 ha de forêts du territoire de Malmedy (45,5 % du territoire). Certes, les travaux imposent d'intervenir sur une surface plus importante : des déboisements temporaires (maximum 7,48 ha à Malmedy au total) sont effectués pour le charroi lourd, les manœuvres, etc. Ils seront restaurés immédiatement après les travaux, par la replantation d'espèces végétales adaptées.

Certains défenseurs de l'environnement craignent néanmoins que ces atteintes, mêmes faibles, nuisent au maillage de l'habitat pour les espèces qui y sont implantées et estiment que les forêts sont le dernier « bloc » d'une certaine ampleur où la vie sauvage peut se développer.

Nous estimons, au nom d'une préservation à long terme de ce milieu naturel, pouvoir assumer le risque de ces faibles atteintes car nous considérons qu'elles sont limitées dans

le temps, réversibles et annulées par les mesures de compensation. De plus nous constatons que la forêt wallonne dans son ensemble n'a jamais été aussi étendue, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle :

De 433 000 ha à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est passée par un déboisement sévère au XIX<sup>e</sup> siècle (346 500 ha) pour reve-



Forêt ancienne subnaturelle : forêt ancienne restée feuillue sans interruption depuis le 18<sup>e</sup> siècle.



nir au début du XXI<sup>e</sup> siècle à 546 500 ha. La forêt wallonne compte 46 % de résineux et 54 % de feuillus. Elle occupe un tiers de la surface de la Wallonie (<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/RESS%204.html>).

Par comparaison, en Allemagne, on comptait déjà à la fin 2020, 2 100 éoliennes en forêt, sur environ 18 000 dans tout le pays. Cela correspond à une surface d'environ 960 ha, soit moins de 0,01 % de la surface forestière allemande.

Supprimer des arbres diminue la capacité de la forêt à absorber du CO<sub>2</sub> : 1 ha de forêt permet d'absorber 12 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Le quart de cette surface (0,25 ha) déboisée en permanence est nécessaire pour implanter une éolienne comme celles de Courtil. On perd donc une capacité d'absorption de 3 tonnes par éolienne et par an. En contrepartie, l'éolienne va éviter l'émission de... 3 750 tonnes par an. Une éolienne du projet de Bernister, par exemple, demandera 0,4 ha de déboisement, fera perdre 4 tonnes de capacité d'absorption et évitera l'émission de 2 240 tonnes. Le bilan est donc très positif.

#### La remise en état

- L'installation d'éoliennes est temporaire : au maximum, une éolienne reste en service pendant 25 à 30 ans. C'est beaucoup à l'échelle d'une vie humaine. C'est juste un moment à l'échelle de la vie séculaire d'un massif forestier qui est certes coupé tous les 60-70 ans, parcelle par parcelle.
- Les lieux seront remis en état : l'emprise locale d'une éolienne est très faible. Le diamètre de la fondation en béton enterrée et invisible est d'environ 25 m de diamètre sur 3 m de haut, mais elle est entièrement enlevée en fin de vie. Lors de sa mise hors service, la machine, le mât et les fondations enterrées sont entièrement démantelés et recyclés. À l'exception des éven-

tuels pieux en béton, parfois mis en œuvre sur certains terrains. Ils sont très profondément enfouis et restent loin sous la surface (plus de 3 m), comme n'importe quel sous-sol rocheux naturel. Le sol fertile est reconstitué par-dessus.

- La réglementation impose que l'installation d'éoliennes en forêt ne modifie pas la destination du terrain. Aucune autre activité ne peut s'implanter à proximité des éoliennes. Après évacuation, les lieux doivent être remis dans leur état d'origine et des plantations d'arbres doivent être réalisées. C'est l'occasion de choisir des essences mieux adaptées à l'évolution du climat et donc de contribuer ainsi à une meilleure résilience à long terme du biotope forestier.
- Les exploitants paient pour la remise en état : le coût des opérations de démantèlement est assumé par les exploitants. Ils doivent verser des sommes sur des comptes bloqués (c'est une des conditions du permis unique autorisant la construction) sous le contrôle des autorités. Ainsi la remise en état est assurée même en cas de disparition de l'exploitant par faillite, rachat ou absorption.

#### Pourquoi des éoliennes toujours plus hautes ?

Ceci est directement lié à une caractéristique physique des éoliennes : l'énergie produite est proportionnelle à la surface balayée par les pales. Donc plus le diamètre du rotor est grand, plus la production est élevée.

La technologie actuelle permet de produire des pales plus longues qu'autrefois. Il faut donc construire des mâts plus élevés, pour éloigner le bout des pales du sol. En particulier en forêt, il est nécessaire que le bas des pales reste à au moins 30-35 m du sommet des arbres (la canopée), afin d'épargner les chauves-souris. Construire des éoliennes très hautes est donc encore plus indiqué en forêt qu'ailleurs.

Voici quelques exemples de l'énergie productible en fonction du diamètre du rotor (donc de la hauteur totale) :

Site	Hauteur totale (m)	Diamètre rotor (m)	Distance au sol (m)	Production (MWh/an)
Agricole	150	82	68	4 600
Agricole	180	140	40	9 200
Forêt	180	117	63	6 500
Forêt	200	138	62	9 100
Forêt	230	164	66	14 800

Remarquez que pour les 3 éoliennes en forêt du tableau, augmenter la hauteur de l'éolienne permet d'exploiter de plus grands rotors, en augmentant la distance de sécurité au-dessus de la canopée (les arbres mesurent environ 30 m) tout en obtenant une production électrique plus que doublée entre 180 et 230 m.

Construire des éoliennes plus hautes permet d'en planter moins pour une même production d'énergie. Ce qui importe ce n'est pas de construire un maximum d'éoliennes en Wallonie mais d'atteindre une production suffisante par rapport aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du gouver-

nement et de l'Europe, avec le moins d'éoliennes possible. Ce qui permet d'éviter d'en construire un peu partout. Plus une éolienne est grande, plus la distance minimale réglementaire aux habitations et aux autres éoliennes augmente.

Plus le diamètre du rotor est grand, plus il tourne lentement, ce qui diminue la gêne visuelle. L'impact de la différence de hauteur sur le paysage est quasi-nul : à partir d'une distance de 4 km, la différence de hauteur est imperceptible à l'œil.

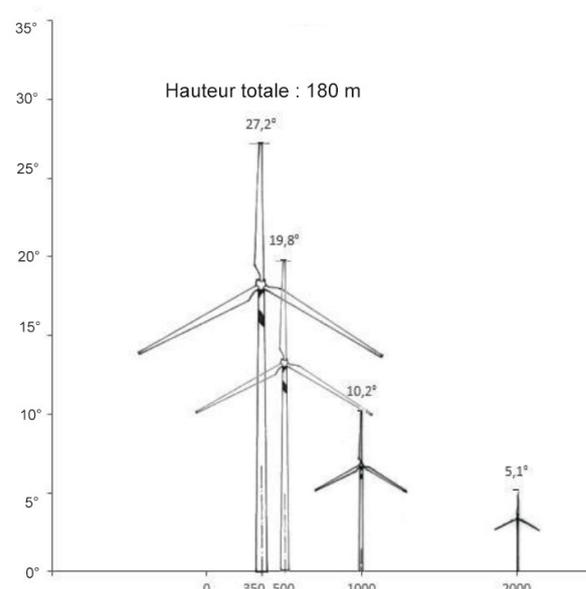
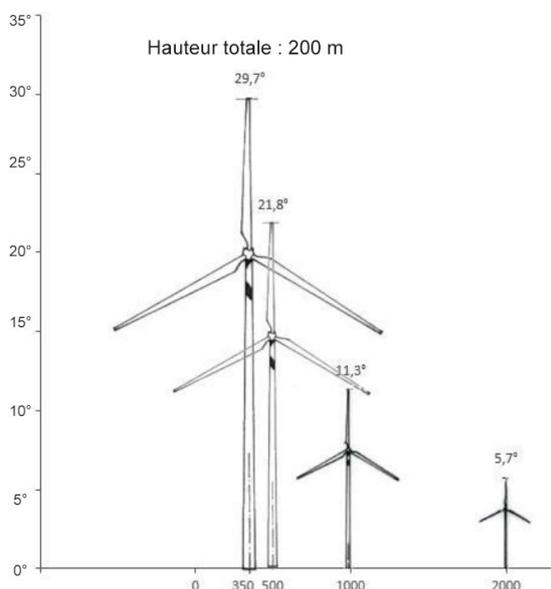
Voici un photomontage et des schémas qui permettent de le vérifier :



*Différence de perception entre des éoliennes de 200 m et de 230 m à 770 m de l'éolienne la plus proche (n° 2)*

Sur les deux schémas suivants, on voit qu'à 350 m de distance, des éoliennes de 180 et 200 m occupent un angle de vue vertical de respectivement 27,2° et 29,7°. La différence de hauteur est bien visible. Plus on s'éloigne, plus cette diffé-

rence devient faible. À 4 km, les angles sont de 2,6° et 2,9°. En pratique, c'est imperceptible à l'œil. Une éolienne de plus grande taille n'a donc pratiquement pas d'impact supplémentaire sur le paysage général, vues d'une certaine distance.



*Angle vertical d'occupation visuelle d'une éolienne de 180 et de 200 m en fonction de la distance.*



### EN RÉSUMÉ :

- **Planter des éoliennes en forêt et en mer est le seul moyen d'atteindre les objectifs de production renouvelable d'électricité en temps utile.**
- **Les projets d'éoliennes en forêt sont très sévèrement encadrés et réglementés. Un très grand nombre de zones forestières sont interdites.**
- **Les éoliennes demandent une surface de déboisement infime, leur présence est temporaire et les lieux retrouvent leur état d'origine.**
- **Planter des éoliennes en forêt permet de les éloigner des habitations, de regrouper davantage d'éoliennes ce qui permet de limiter la dispersion et la consommation d'espace.**
- **L'impact sur la biodiversité est limité et compensé par des mesures efficaces et contrôlées. Courant d'Air ne participe à ces projets en forêt que si leur impact sur la biodiversité et l'humain est acceptable.**
- **Courant d'Air privilégie une vision à long terme de la protection des forêts. Un réchauffement climatique hors de contrôle ne permettrait pas de les sauvegarder.**

#### LES PROJETS ÉOLIENS DE VOTRE COOPÉRATIVE : ÉTAT D'AVANCEMENT

Pour mieux comprendre ce qui suit, un rappel de la chronologie des procédures sera utile, en particulier pour les nouveaux membres :

Les parcs éoliens sont considérés par la réglementation wallonne comme des établissements et activités ayant un impact potentiel moyen (établissements de classe 2 : entre

0,5 et 3 MW) à important (classe 1 : au-delà de 3 MW) sur l'environnement, l'homme et les animaux.

Par conséquent, pour leur construction, le promoteur doit obtenir un « permis unique », c'est-à-dire à la fois un permis **d'urbanisme** et un permis **d'environnement**. C'est une procédure longue qui comprend de nombreuses étapes et délais, résumés ici pour un établissement de classe 1.

#### CHRONOLOGIE

#### ÉTAPES

##### T - plusieurs années...

Pré-étude : le développeur du projet consulte différentes instances (Défense, administration wallonne de l'énergie, contrôle aérien, RTBF...) afin d'évaluer la faisabilité du projet.

##### T - 12 à 18 mois

La procédure commence officiellement par une réunion d'information préalable (RIP) publique obligatoire organisée par le développeur. Ses formes sont fixées par la réglementation. Toute personne concernée peut faire des remarques pendant les 15 jours qui suivent.

Ces remarques sont obligatoirement prises en compte dans l'étude d'incidences environnementales (EIE) qui dure au moins un an pour un parc éolien. Cette étude scientifique est financée par le développeur du projet, mais menée par un bureau d'études indépendant agréé et contrôlé par la Région wallonne.

##### T - 23 jours

Le développeur dépose à la commune une demande de permis unique, accompagnée du rapport de l'EIE, volumineux document d'au moins 500 pages, et de son résumé non technique (RNT) destiné à rendre les données plus accessibles aux non-spécialistes. Ces deux documents et la demande de permis sont consultables par le public. La commune dispose de 3 jours ouvrables pour l'envoyer aux services du Fonctionnaire technique de la Région wallonne.

<b>T - 20 jours</b>	Le Fonctionnaire technique dispose de 20 jours calendrier pour faire savoir si la demande est complète et recevable. Si elle est incomplète, le demandeur a 6 mois pour la compléter.
<b>T = 0</b>	Si la demande est complète et recevable, la commune doit afficher et publier l'avis d'enquête publique dans les 5 jours calendrier qui suivent.
<b>T + 10 jours</b>	Cette enquête publique démarre au plus tôt 5 jours calendrier après le début de l'affichage.
<b>T + 40 jours</b>	L'enquête publique s'achève après 30 jours calendrier.
<b>T + 60 jours</b>	La commune dispose de 30 jours pour rendre son avis et les résultats de l'enquête publique aux services du Fonctionnaire technique de la Région wallonne. Dans le même délai les instances d'avis doivent remettre leurs conclusions (Pôle Environnement, Défense, DNF, DPA, Monuments Sites et Fouilles, RTBF, IBPT, ORES, Direction des routes, Contrôle aérien, etc., liste variable selon les localisations).
<b>T + 100 jours</b>	Le Fonctionnaire technique remet son rapport de synthèse à l'Autorité compétente dans les 30 jours (éventuellement prolongés de 30 jours maximum).
<b>T + 140 jours</b>	L'Autorité compétente notifie sa décision.
<b>T + 150 jours</b>	La commune affiche la décision.
<b>T + 170 jours</b>	En cas de désaccord avec la décision de l'administration (refus ou octroi du permis), le demandeur ou les opposants ont 20 jours pour introduire un recours au Gouvernement wallon.
<b>T + 270 jours</b>	Le Gouvernement dispose de 100 jours pour rendre sa décision.
<b>T + 330 jours</b>	En cas de désaccord avec la décision du Gouvernement, le demandeur ou les opposants ont 60 jours pour introduire un recours au Conseil d'État.
<b>T ± sans limites</b>	Le Conseil d'État n'a pas de délai imposé pour rendre sa décision... À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle loi* instaure un « délai d'ordre » de 15 mois pour le traitement des affaires, mais il n'est pas aussi contraignant que le serait un « délai de rigueur ».

\*La loi du 11 juillet 2023 modifiant les lois sur le Conseil d'État – M.B. du 25 juillet 2023.

### Ferrières (Werbomont)-

#### 2<sup>e</sup> dépôt de la demande de permis

Ce projet est situé à proximité du hameau de Burnontige (commune de Ferrières), en zone forestière, à proximité de la sortie 48 de l'autoroute E25 et juste en face du zoning industriel de Werbomont. Il comprend trois éoliennes d'une hauteur totale maximale de 186 m et d'une puissance de 3,6 à 4,8 MW chacune. Les coopératives Ferréole et Courant d'Air seront ensemble propriétaires d'une éolienne, tandis que Luminus et Eneco seront chacune propriétaires d'une éolienne. La demande de permis a été déposée à la commune en août 2022 par nos amis de la coopérative Ferréole. Le mois suivant, nous avons reçu un avis d'incomplétude de l'administration. Dans de telles situations, il suffit généralement de déposer un complément d'information mais en février 2023 nous avons finalement abandonné la procédure car il n'était pas possible de respecter le délai de 6 mois pour apporter certaines informations complémentaires sur la dé-

rogation au plan de secteur et le volet environnemental. De plus, il fallait déplacer une éolienne de quelques dizaines de mètres donc refaire les calculs de productible, études de paysages, bruits, ombres portées, etc.

Nous avons déposé une nouvelle demande de permis unique en septembre 2023. Nous avons organisé le 13 novembre à Burnontige, avec Ferréole, un atelier d'information qui a connu un vif succès de fréquentation : 85 personnes étaient présentes... pas toutes venues pour nous soutenir (!) mais cela fait partie du jeu de la discussion ouverte et démocratique.

En décembre, la commune, dont l'unanimité politique initialement en faveur du projet s'est entre-temps fracturée, a transmis le dossier au Fonctionnaire délégué sans remettre d'avis. La réponse est attendue pour début mars 2024 au plus tard.



### **Malmedy (Bernister) :**

#### **recours contre le refus du recours ?**

Ce projet prévoit la construction de 5 éoliennes d'une puissance comprise entre 3,2 et 4 MW et d'une hauteur totale de 180 m à Bernister (commune de Malmedy), en zone forestière située entre le circuit automobile de Francorchamps et l'autoroute E42. Le partenaire est la société EE Malmedy, filiale de Eno Energy, un constructeur allemand d'éoliennes. Nous avons organisé à cette occasion, le 24 mai, notre premier « atelier d'information » pour le public, en nous inspirant notamment des exemples et des informations fournies par la coopérative CLEF. C'est une formule que nous avons répétée en 2023 pour les projets de Gouvy puis de Ferrières.

La demande de permis a été déposée en mars 2023 et celui-ci a été refusé en septembre par l'administration wallonne. Le promoteur est allé en recours en octobre, et nous avons argumenté avec lui lors de rencontres et contacts avec le cabinet du ministre Borsus, chargé de l'Aménagement du territoire. Lui et la ministre Tellier, chargée de l'Environnement, devaient arbitrer le recours. Comme ils n'ont pu trouver un accord, la décision initiale est restée d'application. Début 2024, le promoteur envisage d'aller en recours contre cette décision.



*Notre atelier d'information attend ses visiteurs*

### **Gouvy (Courtil) :**

#### **nouvelle demande de permis... et refus**

Ce projet consiste en 9 éoliennes d'une hauteur totale de 200 m (ou alternativement 230 m), d'une puissance de 3,5 à 5,5 MW, développé dans la zone du Bois de Ronce entre les villages de Courtil, Langlire et Provedroux (commune de Gouvy). La convention signée avec Luminus prévoit une participation citoyenne de 25 % dans le parc. Plus précisément, si l'autorisation est accordée pour un nombre d'éoliennes compris entre 7 et 9, nous pourrions en exploiter deux. Si en revanche le nombre d'éoliennes est limité entre 5 et 6, nous

pourrions en exploiter une. La convention prévoit une exploitation indépendante ainsi qu'une valorisation autonome de l'énergie produite par nos éoliennes.

La demande d'autorisation déposée fin 2022 a débouché sur un avis d'incomplétude. Comme il n'a pas été possible de déposer les compléments requis dans le délai prescrit de 6 mois, une nouvelle demande de permis a été déposée en juin 2023. L'enquête publique de 30 jours a débuté le 24 juillet mais, légalement, une telle enquête ne peut avoir lieu entre le 15 juillet et le 15 août. Elle s'est donc prolongée automatiquement jusqu'à la mi-septembre. Nous avons organisé le 26 août un atelier d'information auquel la bourgmestre et des échevins ont assisté. Reportage vidéo de TV Lux sur [www.tvlux.be/video/info/societe/la-commune-de-gouvy-et-courant-d-air-ont-rencontre-les-citoyens\\_43548.html](http://www.tvlux.be/video/info/societe/la-commune-de-gouvy-et-courant-d-air-ont-rencontre-les-citoyens_43548.html).

La décision finale – refus du permis – est tombée en décembre et le promoteur Luminus introduira un recours au ministre début janvier 2024.



*Pour l'atelier d'info de Gouvy, la bourgmestre était présente*

### **Vielsalm (Mont-le-Soie) :**

#### **dépôt de demande de permis en 2025**

Luminus, Renner Énergies (ex-Windvision) et Courant d'Air ont remporté en 2021 l'appel à projets de la commune de Vielsalm pour l'implantation de 5 à 9 éoliennes de 4 à 5,5 MW et de 200 à 230 m, au nord du village de Petit-Thier, proche du Centre Européen du Cheval de Mont-le-Soie. La zone étant assez vaste, les trois développeurs ont proposé de réaliser une pré-étude avec le bureau agréé CSD afin de définir une implantation idéale des éoliennes. Courant d'Air avait monté en mars 2022 son mât de mesure de 120 m, mais dans la nuit du 2 au 3 mars 2023, les ancrages du mât ont été sabotés et il s'est effondré.

Comme les données récoltées au niveau du vent et des activités des chauves-souris étaient complètes pour le bureau d'étude, il n'a pas été nécessaire de remonter un autre mât. Le résultat de la pré-étude a été présenté à la commune au printemps 2023. Celle-ci a permis, de mieux définir les zones dans lesquelles il faudra réaliser les relevés avifaune, chauves-souris et sols.

La réunion d'information préalable (RIP) a eu lieu à Petit-Thier le 5 juillet, l'étude d'incidences environnementales suit son cours et la demande de permis devrait être déposée début 2025.



*Salle bien remplie pour la RIP de Vielsalm*

#### **Raeren :** **dépôt de la demande de permis en avril 2024**

Ce projet consistait initialement en 5 éoliennes d'une puissance de 4 à 6 MW et d'une hauteur totale de 210 m. En 2023, l'alternative d'une hauteur de 235 m s'est ajoutée dans la réflexion.

Courant d'Air y assurera une participation citoyenne de 25 %. Non pas sous forme d'une exploitation autonome, mais par une prise de participation de 25 % dans une société d'exploitation créée avec Engie et la commune, qui apportera elle aussi 25 %. Cette situation, qui n'est pas notre choix, s'explique par le fait que les marchés publics d'adjudication de concession ne prévoient pas le partage de concession entre le soumissionnaire (responsable vis-à-vis de la commune) et un sous-traitant. Or Courant d'Air apparaît en tant que sous-traitant dans l'offre d'Engie.

La RIP a eu lieu le 27 avril. Il semble qu'il n'y ait pas de résistance particulièrement vive contre le projet. La commune allemande voisine de Roetgen a d'ailleurs pris exemple sur notre modèle et planifie, elle aussi, un parc éolien avec possibilité de participation financière des citoyens et de la commune.

Le dépôt de demande de permis devrait intervenir en avril 2024. Notre atelier d'information aura lieu le 14 mars 2024.

#### **Hamois (site de la société Avient) :** **mise en service en avril 2023**

Mise en service en avril 2023, l'éolienne de Hamois est venue compléter le parc de trois éoliennes sur le site de l'entreprise Avient à Assesse. Cette quatrième machine est située sur le territoire de Hamois d'où le choix de EDH comme nom de la société d'exploitation, pour « Éolienne de Hamois ».

Cette Enercon E53 d'une puissance de 800 kW alimente, comme les trois autres, l'entreprise en électricité renouvelable. La production sur cette année incomplète a déjà atteint 1 149 MWh.



*Photo aérienne du site d'Assesse avec l'emplacement de l'éolienne de Hamois*

#### **Saint-Vith :** **demande de permis reportée**

Il s'agit de l'extension du parc éolien de Saint-Vith avec 4 éoliennes de 3,2 à 4 MW et de 180 m de hauteur. Le projet est en développement depuis plusieurs années. Le dépôt de la demande de permis, annoncé dans le précédent rapport annuel pour 2023 n'a pu avoir lieu. Nous l'espérons pour 2024.

#### **Genotte (Moulins du Buisenet)**

La demande de permis initiale, portait sur 6 éoliennes de maximum 3,6 MW dont l'une sur l'aire autoroutière de Genotte (E42, entre Mons et Tournai). Elle a été introduite en avril 2019 et refusée en seconde instance (ministres Tellier et Borsus) en mars 2020. Une nouvelle procédure a été lancée par l'intercommunale de gestion de l'environnement Ipalle et le consortium de coopératives (dont Courant d'Air) pour implanter un parc de 4 éoliennes, toujours avec l'une d'entre elles sur l'aire d'autoroute. Le dossier de demande de permis a été introduit début mai 2022. Fin décembre 2022, le per-



mis unique a été accordé seulement pour les trois éoliennes d'Ipalle. Celui de l'éolienne du consortium a été refusé parce que l'éolienne surplombe les voiries internes de l'aire de repos. Un recours a été introduit et le permis a été accordé par les ministres Borsus et Tellier. Malheureusement, un recours au Conseil d'État a été introduit. Il est envisagé de construire sur recours en 2024.

#### **Bois du Gard :** **pas d'avancée significative en 2023**

Ce projet est toujours en développement (cfr. rapport annuel 2022).

#### **Amel-Büllingen**

Ce projet en recours au Conseil d'État depuis plusieurs années en est resté au même point. Nous espérons que la modification législative récente fera un peu avancer les choses : la loi du 11 juillet 2023 instaure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 un « délai d'ordre » de 15 mois, qui n'est pas contraignant comme l'est un « délai de rigueur », pour le traitement des affaires liées aux

- projets éoliens onshore/offshore de 8 MW ou plus
- projets PV, biomasse, géothermie, hydroélectricité de 4 MW ou plus
- projets d'infrastructures de réseau de transport et de distribution et aux grandes installations de stockage d'énergie, y compris leurs raccordements.

#### **Amel**

La commune a lancé en septembre 2023 un appel d'offres pour la construction d'un parc éolien en forêt au lieu-dit « Wolfsbusch », le long de l'autoroute E42. Nous y avons participé avec deux développeurs. La réponse de la commune est attendue pour le printemps 2024.

#### **Bajate**

En 2022, nous avons lancé une campagne de financement pour l'acquisition par Courant d'Air et notre partenaire Vents d'Houyet (VDH) de la société « Bajate », propriétaire d'un domaine agricole d'environ 70 ha à Vaux-sur-Sûre le long de l'autoroute, et ceci dans le but d'installer des éoliennes. Fin 2022, l'acquisition a été signée et en mars 2023 déjà, le montage du mât de mesure de vent en treillis haubané de 80 m a eu lieu. Ce mât, comme son nom l'indique, nous permettra

de mesurer la vitesse et la direction du vent à trois hauteurs mais aussi de caractériser l'activité des chauves-souris du site. Les mesures durent en général au moins un an. Pendant ce temps, Courant d'Air envisage une « charte de bon voisinage ». Avec celle-ci, les participants entendent souscrire des engagements vis-à-vis des riverains du futur parc. La charte poursuit les objectifs de fournir les meilleurs efforts en vue de limiter aux maximum les désagréments en cours de chantier et en cours d'exploitation, d'informer et d'assurer une transparence permanente sur l'activité du parc via une page internet dédiée et de financer des avantages au bénéfice des riverains durant toute la durée d'exploitation du parc.

#### **Achat d'une éolienne à Gaurain-Ramecroix**

En fin 2023, Courant d'Air a acquis une éolienne auprès d'un promoteur privé en vue de la proposer et d'ouvrir sa copropriété aux coopératives CLEF et COCITER. Elle est située en bordure de l'échangeur autoroutier de Gaurain-Ramecroix



*La nouvelle éolienne se situe en bordure d'autoroute*





## ENQUÊTE SEACOOOP : RÉSULTATS POUR COURANT D'AIR

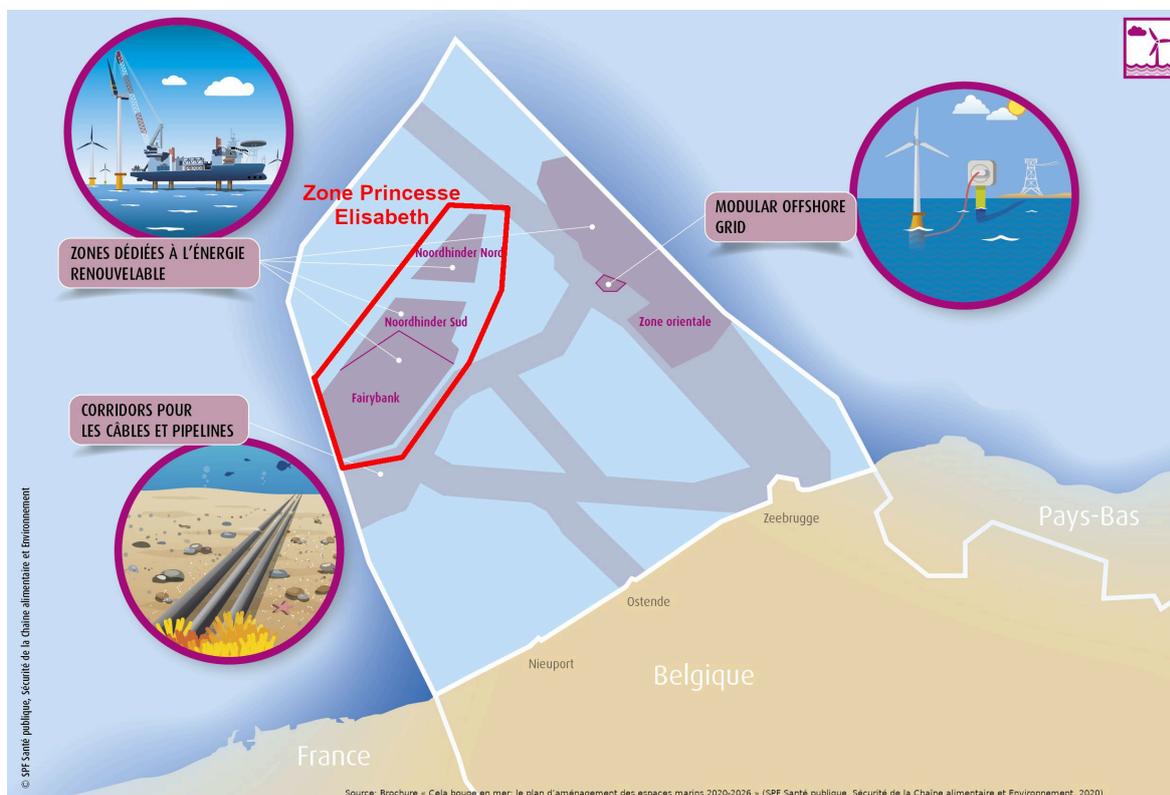
Le projet de participation citoyenne aux éoliennes dites offshore (« au large des côtes ») avance conformément au calendrier prévu. Comme c'est un projet de longue haleine, un rappel des faits s'impose, notamment pour nos nouveaux membres :

- Depuis 2020, une capacité totale de 2,261 GW d'énergie éolienne offshore est opérationnelle dans la partie belge de la mer du Nord. En octobre 2021, le gouvernement fédéral s'est mis d'accord pour porter la capacité à 5,7 GW. L'ambition est de voir les premières éoliennes mises en service en 2029 dans la zone Princesse Élisabeth, qui s'étend au large, à 45 km de la côte, sur une bande presque aussi longue que celle-ci. Une île artificielle abritant des installations d'interconnexion avec les champs éoliens anglais et danois y sera également construite par ELIA. Le permis a été obtenu en octobre 2023 - vidéo : <https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/projets-infrastructure/ile-princesse-elisabeth>.
- Pour attribuer la construction et l'exploitation des éoliennes, le gouvernement fédéral organisera un appel d'offres. Un arrêté royal relatif à la procédure et aux critères d'appel d'offres sera promulgué en 2024.

- La participation citoyenne sera un des critères obligatoires à respecter par les consortiums industriels qui soumissionneront à l'appel d'offre. De plus, les ménages et PME qui prendront des parts dans les parcs éoliens devraient avoir accès à une électricité à un prix stable, via une coopérative.
- Ensemble, les deux fédérations REScoop Wallonie et REScoop Vlaanderen s'organisent pour participer à la soumission. Elles visent une participation citoyenne de 20 %.

### Étapes franchies en 2023

Fin 2023, des décisions techniques importantes ont été prises par le groupe de travail inter-cabinets concernant les conditions de l'appel d'offres. Elles portent notamment sur l'élargissement de la définition de la participation directe des citoyens : outre ceux-ci, la participation des autorités locales et des PME sera également possible. De plus, lors de l'évaluation des offres (selon un système de points), des points supplémentaires seront accordés pour la participation citoyenne directe par rapport à la participation citoyenne uniquement financière (prêt à un promoteur).



Implantation des zones de développement de l'éolien offshore belge

### L'enquête

En vue de cette participation et des sommes importantes à réunir (on parle de 400 millions € rien que pour la participation citoyenne), des travaux d'étude préparatoires ont lieu, comportant notamment un projet de recherche appelé Sea2Socket, et porté par COCITER, Ecopower, REScoop Wallonie, REScoop Vlaanderen, UGent, UMONS et Blixt Law, Econopolis et 70 Gigawatt Consulting.

L'un des axes de recherche est la mise sur pied d'une enquête avec l'UMONS pour identifier les facteurs de mobilisation des citoyens, leur intérêt pour cet investissement, leur relation au risque. L'enquête a porté d'abord sur les membres des coopératives REScoop flamandes et wallonnes. Un second volet d'enquête en cours jusqu'au début 2024 porte sur des citoyens non-membres de coopératives.

La première partie de l'enquête, portant donc sur les seuls membres des coopératives, a recueilli 3 413 réponses, soit un taux de participation supérieur à 3 %.

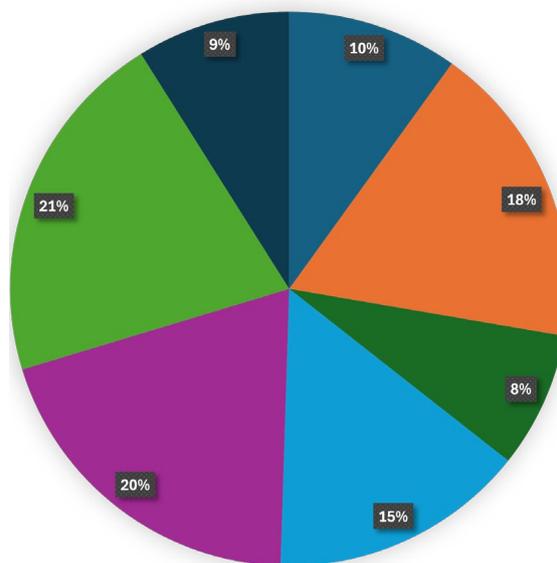
Pour les membres de Courant d'Air (464 répondants, ce qui porte la participation à plus de 10 % dans notre coopérative), les chiffres sont les suivants : 80 % d'hommes, 19 % de femmes, de 58 ans en moyenne, formant des ménages de 2,46 personnes. Les répondants sont salariés, fonctionnaires ou indépendants pour 56 % ou retraités pour 39 %. Éducation : 73 % diplômés de niveau supérieur, 25 % de niveau secondaire. Ils résident de façon prévisible à 88 % en Wallonie mais 6 % des membres habitent en Flandre, 4 % à Bruxelles et 2 % hors frontières.

Les répondants ont investi en moyenne 7 420,36 € dans une ou plusieurs coopératives REScoop et considèrent cela comme un investissement à long terme (plus de 10 ans), dont ils sont satisfaits dans 94 % des cas. 74 % achètent leur électricité chez COCITER ou Ecopower et parmi ceux qui ne le font pas, 67,5 % envisagent de le faire mais 26 % disent n'avoir pu le faire par manque de capacité disponible de ces fournisseurs.

En ce qui concerne SEACoop, 45,5 % en avaient déjà entendu parler et évaluent leur intérêt pour l'éolien offshore en moyenne à 8,26/10, contre 8,79/10 pour les énergies renouvelables en général.

Les répondants ont rejoint Courant d'Air par l'effet du bouche-à-oreille dans 53 % des cas et par leurs recherches personnelles dans 33 %, ou alors à l'occasion d'un événe-

### COMBIEN LES PARTICIPANTS SERAIENT-ILS PRÊT À INVESTIR DANS UN PROJET ÉOLIEN EN MER ?



- moins que 250 €
- 2.500 €
- 1.500 €
- 500 €
- 5.000 €
- 1.000 €
- 10.000 € ou plus

ment organisé par nous (23 %), ou par d'autres mais où nous étions présents (19 %) ou via la lecture d'un journal (19 %). Ils sont « certainement » (42 %) ou « probablement » (43 %) prêts à nous suivre dans un projet d'investissement offshore, soit un total de 85 %. Ils seraient même disposés dans 87 % des cas à investir dans un autre nouveau projet d'investissement.

Parmi la minorité des répondants qui ne souhaitent pas investir dans l'offshore, la plupart (67 %) considèrent qu'ils ont déjà assez investi, 33 % n'ont pas les moyens d'investir davantage, 86 % hésitent à le faire parce qu'il ne s'agit pas à leurs yeux d'un projet local et 75 % parce qu'ils le considèrent plus risqué.

La somme que la majorité (55,5 %) désire investir dans l'offshore est la même que pour les autres projets en général : 1 500 € au maximum. Mais 29 % sont quand même disposés à investir au moins 5 000 €.



## Voici les raisons que les membres de Courant d'Air ont citées pour motiver leur choix de rejoindre une coopérative citoyenne de production d'énergie :

- Soutenir le développement des énergies renouvelables : 87 % des répondants
- Préoccupation environnementale et climatique : 82 %
- Accès à l'énergie renouvelable : 70 %
- Le caractère local des projets : 67 %
- La confiance dans la coopérative : 53 %
- Le caractère social de l'entreprise : 50 %
- Le dividende : 45,5 %
- Le prix de l'électricité fournie : 33 %
- La transparence du prix : 33 %
- L'intérêt spécifique pour l'un des projets de la coopérative : 28 %
- Les recommandations d'amis, de la famille, etc. 10 %
- L'image sociale : 5 %



Ils sont 56 % à mentionner que les crises majeures récentes (covid, crise de l'énergie, inflation, guerre en Ukraine, etc.) ont eu un impact sur leurs motivations en termes d'attention aux questions environnementales, climatiques, de prix de l'électricité, etc.

Ils sont 59 % à dire qu'ils n'ont jamais hésité à investir jusqu'à présent, mais 39 % verraient d'un mauvais œil un partenariat avec un grand groupe tel que Total ou Colruyt et pourraient de ce fait hésiter à investir.

Parmi les répondants qui hésitent à investir, 71 % souhaitent recevoir plus d'informations sur le projet, 57 % voudraient des garanties financières et 29 % des incitants financiers.

L'enseignement principal de cette partie de l'enquête est qu'une grande majorité des participants à cette enquête (88 %) considèrent comme important que le prix de vente

de l'électricité soit lié au coût de production réel et non au prix du marché. C'est précisément le mode de fonctionnement de COCITER et cela nous conforte dans notre stratégie et son caractère équitable pour tous, producteurs comme consommateurs.

Par ailleurs, ils sont 40,5 % des répondants à estimer que le prix du kWh devrait être semblable à celui des fournisseurs conventionnels, 32 % à souhaiter qu'il soit plus bas, mais 29 % ne sont pas contre l'idée qu'il soit plus élevé. Ils sont 58 % à être d'accord avec l'idée de payer un prix variable pour un kWh éolien alors que 73 % préféreraient payer un prix fixe pour l'électricité éolienne et un prix variable pour le surplus.

Enfin la stabilité du prix est importante à leurs yeux : 75 % d'entre eux souhaiteraient un prix stable pendant idéalement 5 ans au moins.





## APERÇU DE NOS PROJETS ÉOLIENS EN COURS D'EXPLOITATION

1	WAIMES	08/2011 (4) 05/2012 (1)	5	ENERCON E82	82/149	2,3	4.561	Pas de société d'exploitation	/	40%	4,60	10.486
2	CHAGNY (F)	10/2016	3	ENERCON E53	53/100	0,8	1.933	Ailes des crêtes C2	2	7,36%	0,12	182
3	WALHAIN	03/2017	6	ENERCON E92	92/122	2,3	5.049	Atout-Wal en direct et via VDH-P	2	39,74%	1,83	4.835
4	ASSESE	06/2018	3				1.578	EDLF (éolienne de la Fagne)	3	89,78%	2,15	4.413
5	HAMOIS	04/2023	1	ENERCON E53	53/100	0,8	1.431	EDH (éol. de Hamois)	1	100,00%	0,80	1.149
6	FALMAGNE	08/2015 12/2016	3 4	ENERCON E92 ENERCON E92	92/150 92/150	2,3 2,3	4.529 4.529	Optivents en direct et via VDH-P Windfarm via VDH-P	1 3	66,32% 33,34%	1,67 2,51	3.285 4.954
7		05/2012 03/2023	2 1	ENERCON E82 ENERCON E103	82/149 103/150	2,3 2,3	4.529 4.529					
8	GAURAIN- RAMECROIX	12/2023	1	NORDEX N117	117/150	3,6	6.800	En plein vent	1	100,00%	3,60	0
											17,28	29.302

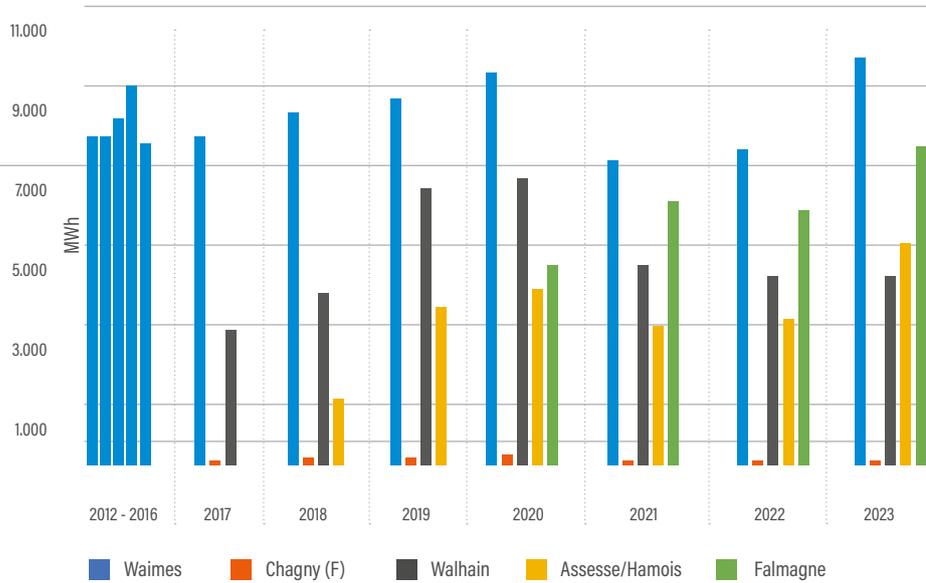
## APERÇU DE NOS PROJETS ÉOLIENS EN COURS DE PLANIFICATION

1	AMEL-BÜLLINGEN	Conseil d'Etat	6	140/180	3,6	9.200	8,64	22.080	
2	PERUWELZ - AIRE DE GENOTTE (SOFICO)	3 éoliennes autorisées, éolienne citoyenne refusée	4	114/150	3,6	6.900	0,68	1.294	
3	ELSENBORN	En attente : poursuite EIE	6	126/150	3,8	8.000	5,70	12.000	
4	FERRIÈRES	Permis introduit le 26/08/2022 -> Incomplet. Compléments début 2023	3	126/180	3,6-4,8	10.300	1,80	5.151	
5	GOUVY 2	Introduction du permis décembre 2022	9	135/200	3,6	8.000	7,20	16.000	
6	MONS - AIRE DE BOIS DU GARD (SOFICO)	En attente : dépôt des plans modificatifs	1	114/170	2,62	6.400	0,33	800	
7	VIELSALM	Mesure de vent et EIE	5 à 8	160/220	5,5	14.600	11,0	29.200	
8	MALMEDY/ BERNISTER	Mesure de vent et EIE	5	126/180	3,6	6.700	5,40	8.375	
9	ST-VITH	EIE	4	130/180	3,5-4,5	9.000	4,0	9.000	
10	VAUX-SUR-SÛRE BAJATE	Installation du mât de mesure de vent avril 2023 et prospection	3-5	à définir					
11	RAEREN	Attribution du marché - RIP mi-2023	5	172/240	7,2	20.000	9	25.000	
								54	128.900



Mobilae Ecopower	100% Injection
Organisations locales, citoyens et l'éolienne des enfants	100% Injection
Nosse-Moulin Vents d'Houyet	100% Injection
BEE	AC: Soc. AVIENT
	FD: Soc. AVIENT
Vent d'Houyet Ecopower Green-Invest	100% Injection
	100% Injection

### PRODUCTION ANNUELLE COURANT D'AIR PAR SITE (MWH)



La production est aussi influencée par le taux de participation dans les sociétés d'exploitation.



Communes Amel et Büllingen, Ecopower	100% Injection
7 coopératives REScoop, IPALLE	100% Injection
Engie-Electrabel, Commune Bütgenbach	100% Injection
Ferréole, EDF-Luminus, Eneco, Commune	100% Injection
Luminus	100% Injection
7 coopératives REScoop	100% Injection
Luminus, Renner Energies	100% Injection
WattElse, Eno Energy	100% Injection
WindFarm ST-Vith	100% Injection
VDH	à définir
Engie Electrabel Commune de Raeren	100% Injection

### EXPLICATIONS PICTOGRAMMES



Situation



Mise en service



Nombre éoliennes parc



Type de machine



Diamètre Rotor /  
Hauteur totale (m)



Puissance (MW)



Production annuelle  
P50 par éolienne  
déterminée au départ  
du projet (MWh)



Nombre éoliennes  
Société d'exploitation



Part Courant  
d'Air



Puissance  
Courant d'Air (MW)



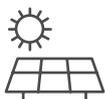
Production Courant d'Air  
(MWh)



Partenaires



Injection / Fourniture directe (FD) /  
Autoconsommation (AC)



## Énergie solaire

Avec la fin annoncée au 31/12/23 du système de compensation pour les petites installations (< 10 kW), les Wallons ont massivement investi en 2023, surpassant ainsi le précédent record de 2012. Avec 426 MWc raccordés au réseau wallon, soit une augmentation de 76 % par rapport à l'année précédente (245 MWc), le secteur résidentiel a joué un rôle prépondérant, représentant 82 % de la capacité supplémentaire ajoutée au réseau électrique. Ce chiffre de 426 MWc a beau être un record, il sera nécessaire d'installer au moins 460 MWc chaque année d'ici 2030 pour atteindre l'objectif de 5,6 GWc de la Wallonie.

Il faut noter que la capacité installée en 2023 est sans doute encore sous-évaluée car les données 2023 disponibles (source : Énergie Commune) au moment de rédiger ces lignes étaient probablement incomplètes. En effet, le laps de temps entre le raccordement de l'installation au réseau et la transmission de l'information au service de comptabilisation peut être de plusieurs mois. Comme de nombreux installateurs ont travaillé jusqu'au 31 décembre pour répondre à la forte demande, il est possible qu'au moins 200 MWc manquent dans les données finales collectées.

On estime qu'au niveau de la Belgique la puissance totale installée fin 2023 a dépassé les 10 GWc. Il convient aussi de noter qu'Elia a nuancé également ces résultats en expliquant que depuis mars 2022, une méthodologie plus complète pour évaluer la capacité totale installée a été mise en place. Auparavant, une partie des unités était manquante dans leur base de données, ce qui sous-estimait la capacité installée. Cette mise à jour explique en partie la forte aug-

mentation observée cette année.

La production totale belge d'énergie solaire a également fortement augmenté, atteignant 7 193 GWh pour l'année, soit une augmentation de 12,2 % par rapport à 2022. Le 3 juin 2023 est même devenu la journée la plus productive en énergie solaire de tous les temps en Belgique, avec une production de 48,8 GWh, dépassant l'ancien record de 41 GWh établi le 14 juin 2022.

### LES CHIFFRES DU SPW

Avec 1 603,4 GWh, la production solaire wallonne a couvert cette année 8 % de la demande de la Région en électricité. La puissance installée atteint 1,75 GW dont 54,9 % en résidentiel.

Le pic horaire de production a été atteint le 4 juin 2023 à 15 h : avec 1,2 GWh solaires, 60,7% de la demande était couverte.

Le pic journalier de production a été atteint le 3 juin 2023 : avec 10,8 GWh solaires, 21,6% de la demande était couverte.

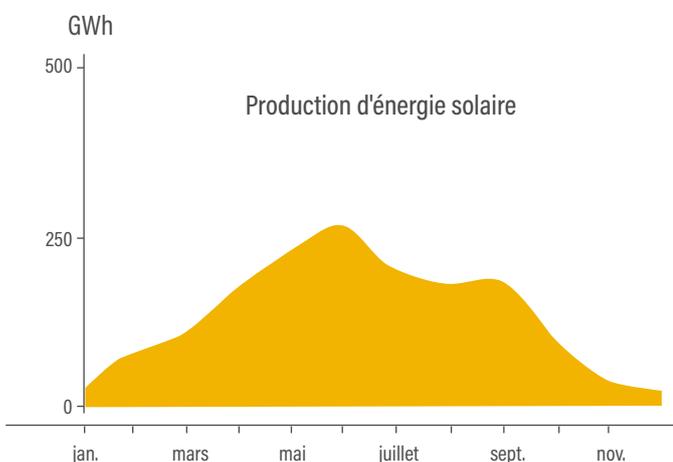
### LA PRODUCTION DE COURANT D'AIR

Pour Courant d'Air, l'année 2023 a été une année de réalisation et de finalisation de projets dont nous vous avons présenté les grandes lignes dans le rapport de l'an dernier. Nous avons mis en service pas moins de 220 kWc de panneaux solaires sur les toits d'une ferme à Schoppen, d'une maison de village à Oudler, du centre culturel et sportif Herzebösch, de huit écoles et d'une station de pompage à Waimes.

Ces investissements ont été réalisés sous différentes formes : une ligne directe de production vers le consommateur, deux prêts et diverses mises à disposition. Avec ces investissements, Courant d'Air entend ainsi répondre à un double enjeu : développer la production d'énergie renouvelable tout en concrétisant l'un des volets de sa finalité sociale et citoyenne, qui consiste à faire bénéficier la collectivité locale des avantages et des retombées économiques de ses activités de production d'énergie verte.

Pour les installations en production depuis au moins une année complète, l'année aura été bonne avec en moyenne une production de 873,90 kWh par kWc.

Bien qu'il n'ait pas été exceptionnel <sup>1</sup> l'ensoleillement en



À voir sur <https://zealous-nobel-aa39f4.netlify.app>

<sup>1</sup> Source : IRM – bilans climatologiques 2023, <https://www.meteo.be/fr/climat/climat-de-la-belgique/bilans-climatologiques/2023/annee>

2023 est resté bon : à peine 3 % plus faible qu'une année moyenne et 13 % inférieur à l'ensoleillement de l'année record de 2018. L'année écoulée, nos 839 kWc en service ont produit 692 MWh.

Comme expliqué précédemment au chapitre sur l'éolien, la production réelle n'est pas simplement égale à la production spécifique (kWh produit par kW installé) multipliée par le nombre de kW installés, car toutes ces capacités n'étaient pas disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et d'autres facteurs interviennent comme des pannes.

La plupart des installations n'ont pas montré de dysfonctionnement en 2023. Seule l'installation de la ferme à Kettinis a souffert à nouveau d'une panne pendant l'été, donc en pleine période de production. Ceci explique sa place de lanterne rouge dans le classement 2023 de performance de nos installations photovoltaïques. Enersol, avec qui nous avons un contrat d'entretien et de garantie de production, fait le nécessaire pour éviter toute défaillance en 2024 !

En revanche, nous nous réjouissons de constater que la production de l'installation placée sur les ateliers communaux de Waimes ait augmenté de 21 % par rapport à l'an dernier malgré un ensoleillement un peu moins important. Ceci est lié à l'abattage de grands sapins qui prenaient beaucoup de lumière sur une surface importante de l'installation et à l'installation d'un disjoncteur doté d'un pouvoir de coupure moins sensible aux variations de réseau – problème que l'on observe fréquemment dans la zone de Waimes. Ce phénomène apparaît particulièrement pendant les périodes de forte production. Le monitoring de cette installation a pu être mis en ligne à la mi-2023, ce qui nous permet de nous assurer à distance que toutes ses parties produisent normalement.

Enfin, l'installation la plus efficace de l'année est à nouveau celle du Centre culturel et sportif de Welkenraedt que nous avons financée avec la coopérative Bocagen en 2018.

## LES PROJETS DE VOTRE COOPÉRATIVE EN COURS DE RÉALISATION ET/OU D'ÉTUDE

### Nouveau bâtiment pour Dabei à Saint Vith

Implantée à Saint-Vith, l'ASBL Dabei est une organisation de l'économie solidaire œuvrant pour offrir aux personnes qui éprouvent des difficultés à retrouver de l'emploi, la possibilité de se réintégrer dans le monde du travail et de la formation et de trouver un environnement social stable. Ses cinq domaines d'activité sont le service traiteur et de formation culinaire ; les petits ou moyens travaux de construction ou de rénovation ; la collecte de meubles, articles de ménage

ou jouets ; les ateliers de restauration des meubles collectés ; un magasin de seconde main pour la vente à tout public de mobilier de maison ou de jouets.

Pour réunir sous un même toit toutes ces activités actuellement dispersées sur des emplacements différents, Dabei construit un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> dans la Friedensstraße à Saint-Vith. L'inauguration est prévue pour la mi-2024.

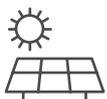
Une installation photovoltaïque était prévue dans ce projet dès le départ, mais l'arrivée de la crise énergétique a incité le maître de l'ouvrage à la dimensionner plus largement qu'envisagé initialement. Pour financer l'achat et l'installation de ces panneaux (37,31 kWc), et dans l'esprit d'une collaboration naturelle entre acteurs locaux impliqués dans le secteur social, Courant d'Air a accordé un prêt à l'ASBL à un taux intéressant pour l'emprunteur dans une période où les taux d'intérêt repartaient à la hausse. L'ASBL est par ailleurs devenue cliente de COCITER. L'installation sera placée au début de l'année 2024 par la société Isytec de Bullange.

### Du foin séché à l'électricité verte dans une ferme bio de Schoppen

Les 120 kWc de panneaux photovoltaïques (valeur : 100 000 € HTVA) installés sur le toit de la ferme laitière de M. Lentz pour le séchage de son foin à Schoppen ont été mis en service au mois d'août 2023. En cours de route, nous avons opté pour la réalisation d'une ligne directe plutôt qu'un tiers investissement, ce qui a un peu reporté sa mise en service. Cette ligne directe permet à Courant d'Air de rester propriétaire de l'installation tout au long de sa durée de vie. Ainsi, nous, producteur, pouvons vendre l'électricité directement au consommateur, la ferme Lentz, sans passer par le réseau public de distribution ou de transport local, ce qui évite les frais de réseau. Le surplus d'énergie est vendu à COCITER. L'installateur est la société Enersol de Battice. Sur cette moitié d'année, l'installation a produit 66,16 MWh. Déjà un beau résultat.



La ferme de Schoppen



### **Novacitis :**

#### **un lieu pour les entreprises de la transition**

Nous vous en avons parlé l'an dernier, Courant d'Air a investi en tant que tiers investisseur avec la coopérative Cooperlic de Liège dans une installation de 58,80 kWc sur le toit du bâtiment de Novacitis : « La Menuiserie », située au 53 de la rue de l'Académie à Liège. L'installateur est la société Klinkenberg de Milmort.

#### **Waimes : toutes les écoles communales compensent leur consommation**

Chacune des 6 écoles communales de Waimes, ainsi qu'une station de pompage, sont désormais équipées d'installations photovoltaïques capables de couvrir la totalité de leurs besoins annuels en électricité. Les installations des 6 écoles communales (49,28 kWc) et de la station de pompage d'eau (4 kWc) de Waimes, finalisées fin 2023, ont été réceptionnées à temps pour profiter de la compensation jusqu'en 2030. L'installateur est la société Tournesol de Malmedy. L'ensemble produira environ 48 000 kWh/an, la totalité des besoins d'électricité des écoles et de la station de pompage. Le budget représente près de 79 500 € HTVA, entièrement pris en charge par les exploitants du parc éolien de Waimes, Courant d'Air, Ecopower et Mobilae, dans le cadre de notre vaste plan de partenariat avec la commune de Waimes, démarré en 2011. Nous avons déjà équipé progressivement certaines écoles et nous avons achevé leur équipement complet avant la date butoir du 31/12/2023.

Il s'agissait aussi de remercier et de récompenser les citoyens, enseignants, élèves de Waimes qui nous ont soutenus dans nos projets et se sont investis, notamment dans l'opération « Génération Zéro Watt ».



*L'école primaire d'Ovifat*

### **La Salle de Village d'Oudler devient verte**

La Salle de Village (Dorfsaal) d'Oudler a pu mettre en service l'installation de 18 kWc avec le soutien de Courant d'Air. Les années difficiles du covid ne permettaient pas à l'ASBL du village d'investir dans l'énergie renouvelable. Nous avons donc décidé de financer sous forme de prêt les coûts d'installation de 16 000 € HTVA. L'installateur est la société Energy for home de Emmels.

L'ASBL, fière de cet investissement, a écrit un très bel article (en allemand) pour son blog, à lire sur <https://dorfsaal.oudler.be/2023/09/02/tornado-alarm-im-dorfsaal-oudler-2/>

### **Nouvelle étude PV pour la scierie de Sourbrodt**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les installations solaires de grande puissance (plus de 10 KVA) n'ont plus droit aux certificats verts, ce qui affecte fortement la rentabilité des installations financées par tiers investisseur. En effet, celui-ci rembourse son investissement principalement grâce à la vente des certificats verts et à une redevance fixe prélevée auprès de l'utilisateur du bâtiment. Nous avons donc revu notre copie en étudiant dans un premier temps, la possibilité de fournir directement l'électricité au consommateur grâce à la ligne directe (telle que celle réalisée chez M. Lentz à Schoppen). Dans un second temps, quand la consommation sur place est très faible, nous avons étudié le projet sur la base d'une vente complète de l'électricité sur le réseau. Affaire à suivre en 2024.

### **En support technique des communes et des administrations**

Comme chaque année, nous avons continué à collaborer en tant que facilitateur avec des communes et des administrations, des entreprises et des ménages, ou toute autre institution.

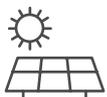
Nous sommes heureux de constater que ce travail n'est pas fourni en vain. Par exemple, la commune d'Ambève a continué d'investir dans des installations sur quelques petits bâtiments publics et une station de traitement des eaux. Le CPAS de Waimes a placé fin 2023 des panneaux solaires sur son funérarium et une installation sera réalisée en 2024 pour son home. À la même période, la commune de Waimes a organisé une série d'investissements sur ses stations de pompage et la police de Malmedy était en procédure d'appel d'offres. Et quantité de ménages ont également investi avant la fin 2023, sous la pression de la date butoir du 31 décembre qui marquait la fin du système de la compensation.

## APERÇU DE NOS PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES EN COURS D'EXPLOITATION

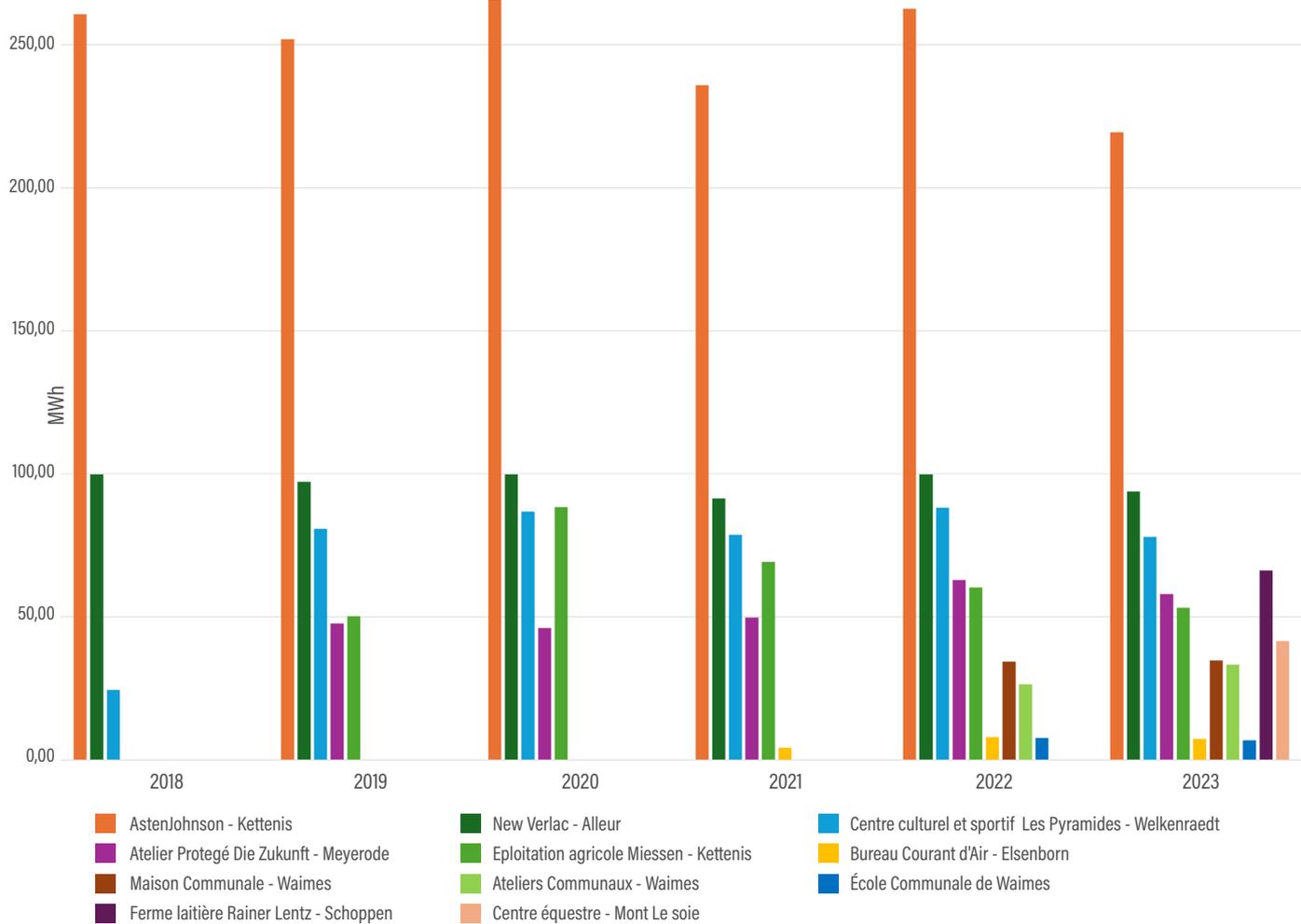
			kWc	 % kWh	 kWh/ kWh	MWh attendu		 MW	MWh 2023 		
1	ASTENJOHNSON - KETTENIS	10/2017	250	92%	10%	225	100%	0,25	219,32		TI
2	NEW VERLAC - ALLEUR	01/2018	103	60%	29%	87	100%	0,10	93,82		TI
3	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LES PYRAMIDES - WELKENRAEDT	09/2018	120	69%	20%	106	66,67%	0,08	77,95	BOCAGEN (33,33%) COMMUNE DE WELKENRAEDT	TI
4	ATELIER PROTÉGÉ DIE ZUKUNFT - MEYERODE	01/2019	60	62%	42%	55	100%	0,06	57,98		TI
5	EXPLOITATION AGRICOLE MIESSEN - KETTENIS	02/2019	81	55%	41%	71	100%	0,08	53,20		TI
6	BUREAU COURANT D'AIR - ELSENBORN	04/2021	8	77%	49%	7	100%	0,008	7,43		\
7	MAISON COMMUNALE - WAIMES	12/2021	44,8	41%	41%	41	100%	0,04	34,76		TI
8	ATELIERS COMMUNAUX - WAIMES	12/2021	40	37%	48%	38	100%	0,04	33,55		TI
9	ECOLE COMMUNALE DE WAIMES	12/2021	8	25%		7	100%	0,008	6,97		TI
10	FERME LAITIÈRE LENTZ-SCHOPPEN	12/2022	120	26%	38%	129,2	100%	0,12	66,16		FD
11	CENTRE ÉQUESTRE - MONT LE SOIE	12/2022	44	39%	34%	43,78	100%	0,04	41,55		TI
12	NOVACITIS	2024	58,8	50%		55	50%	0,06	0	COOPERLIC (50%)	TI
								<b>0,90</b>	<b>692</b>		

## EN COURS DE PLANIFICATION

				kWc	MWh 
1	SCIERIE SOURBRODT	EN COURS D'ÉTUDE	LIGNE DIRECTE	200-400	200-400



PRODUCTION ANNUELLE COURANT D'AIR PAR SITE (MWh)



EXPLICATIONS PICTOGRAMMES



Situation



Mise en service

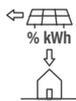


kWh/kWh

Taux d'autosuffisance attendu

**kWc**

Puissance (kW)



Taux d'autoconsommation attendu



Puissance Courant d'Air (MW)

**MWh**

Production annuelle attendue (MWh)



Part Courant d'Air



Injection (I) / Fourniture Directe (FD)  
Tiers Investisseur (TI)



Production Courant d'Air (MWh)



Partenaires

## PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Cession à titre gratuit Commune de Waimes :		Mise en service	Puissance (kW)	
1	Faymonville 1	2012	4,8	
2	Ovifat 1	2012	7,6	
3	Ondeval	2012	5,8	
4	Waimes 1	2012	5,8	
5	Faymonville école primaire (7,79 kWc)	2023	7,8	
6	Faymonville ancienne AC	2023	4,1	
7	Robertville école	2023	9,8	
8	Sourbrodt Gare école	2023	7,4	
9	Sourbrodt Gare	2023	3,3	
10	Thirimont école	2023	5,7	
11	Waimes école maternelle	2023	7,4	
12	Ovifat habitation annexe	2023	3,8	
13	Station de pompagne Hottleux - Waimes	2023	4	

Prêt		Fin du prêt		
1	Centre d'Insertion Socio-Professionnel CAP Terre - Stavelot	2018	3	2028
2	Maison de village des associations - Holzheim	2019	12	2020
3	VoG Dabei St-Vith	2023	37,3	2033
4	VoG Herzebösch Elsenborn	2023	30	2033
5	Salle de village (Dorfhaus) d'Oudler	2023	18	2033

## Biomasse

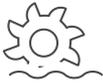


### BIOMETH QUALITY PRODUCT

Nous vous l'annonçons dans le rapport annuel 2022, cette unité de valorisation de matières organiques en engrais et en électricité a démarré son activité en octobre 2022. Après cette première année, qui a été celle de l'inflation, entraînant une hausse du prix des intrants, l'année 2023 qui a suivi a été difficile et la situation est devenue très préoccupante. L'exploitation a révélé des erreurs de conception technique dans l'installation qui vont nécessiter de nouveaux investissements et l'apport impératif de capitaux supplémentaires. À ces difficultés conjoncturelles et techniques se sont ajoutées

des tensions au sein du conseil d'administration (dont Courant d'Air ne fait pas partie), la complexité de la prise de décision due à la multiplicité des acteurs (plusieurs invests publics, des privés, plusieurs coopératives), des difficultés relationnelles entre les personnes-clés au sein de l'entreprise, des conflits d'intérêt, le remplacement du directeur financier...

Les perspectives ne sont pas encourageantes et nous suivons évidemment la situation très attentivement.



## Énergie hydraulique



La centrale d'Auvélais sur la Basse-Sambre

Avec la météo du printemps 2023 et, pire, celle de l'automne, terriblement pluvieuse, nos cours d'eau se sont bien remplis. L'IRM a enregistré 1 011,4 mm de précipitations, soit 18 % de plus qu'une année normale. Sans surprise, la production de nos 6 sites hydroélectriques a été vraiment très bonne.

Un petit rappel : en 2018, 9 coopératives wallonnes, dont Courant d'Air se sont associées avec le développeur privé Hydro B, qui possède 50 % des parts, pour créer la SCRL Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre (HOSe) afin de développer et exploiter plusieurs centrales hydroélectriques sur ces deux cours d'eau. Il s'agit ni plus ni moins des derniers sites hydroélectriques de moyenne puissance (plusieurs centaines de kW) disponibles en Wallonie. Dans le même temps, ces 9 coopératives ont racheté 75 % du capital de Monceau Hydro, société qui exploite 3 vis hydrodynamiques sur le barrage de Monceau-sur-Sambre.

Sur l'ensemble des projets prévus en 2018, six sont entrés depuis lors en phase de production. La centrale d'Auvélais sur la Basse-Sambre est le dernier site de production mis en service, en février 2022. Les projets à Salzinnes et à Montignies-sur-Sambre sont à ce jour en attente, car HOSe est en pourparlers avec la Région wallonne à la suite des changements du taux d'octroi des certificats verts.

Aucun incident technique spécifique n'est intervenu sur ces 6 installations. Et au vu des conditions climatiques, la production totale de 15 055 MWh est de loin la meilleure que nous ayons connue. Avec ses participations à hauteur de  $\pm 10\%$ , la part de Courant d'Air sur cette production représente donc 1 580 MWh.

Sur le plan financier, c'est une prévision de production de seulement 13 077 MWh qui avait été budgétée d'après les statistiques de pluviosité et nous sommes donc à plus de 13 % au-dessus de ce budget.

### EXPLICATIONS PICTOGRAMMES



Situation



Mise en service



Cours d'eau

Ø m/s



Débit moyen / Débit équipé (m/s)



Type de machine

**kW**

Puissance (kW)

**MWh**  
**P50**

Production annuelle P50 déterminée au départ du projet (MWh)



Part Courant d'Air



Puissance Courant d'Air (MW)



Production Courant d'Air (MWh)



Partenaires (MWh)

APERÇU DE NOS PROJETS HYDRAULIQUES EN COURS D'EXPLOITATION



				Ø m/s ▲ m/s	i	kW	MWh P50		MW	MWh 2023	
1	MONCEAU HYDRO	7/2017	Sambre	16 / 18	Vis Hydro-dynamique	600	2.000	13,2%	0,08	30743	10 coopératives REScoop (75%) Hydro-B (25%)
2	HOSE - GROSSES-BATTES	12/2020	Ourthe	55 / 45	Kaplan VLH 4000	1.400	4.400	10%	0,14	516,27	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)
3	HOSE - CHANXHE	12/2020	Ourthe	40 / 22	Vis Hydro-dynamique	420	1.600	10%	0,04	164,40	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)
4	HOSE - MARCINELLE II	12/2021	Basse Sambre	18 / 30	Kaplan VLH 3550	680	1.650	10%	0,07	208,53	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)
5	HOSE - ROSELIES	12/2021	Basse Sambre	19 / 31	Kaplan VLH 3550	732	1.878	10%	0,07	194,82	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)
6	HOSE - AUVELAIS	02/2022	Basse Sambre	19 / 29	Kaplan VLH 3550	620	1.556	10%	0,06	188,59	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)

0,46 1580

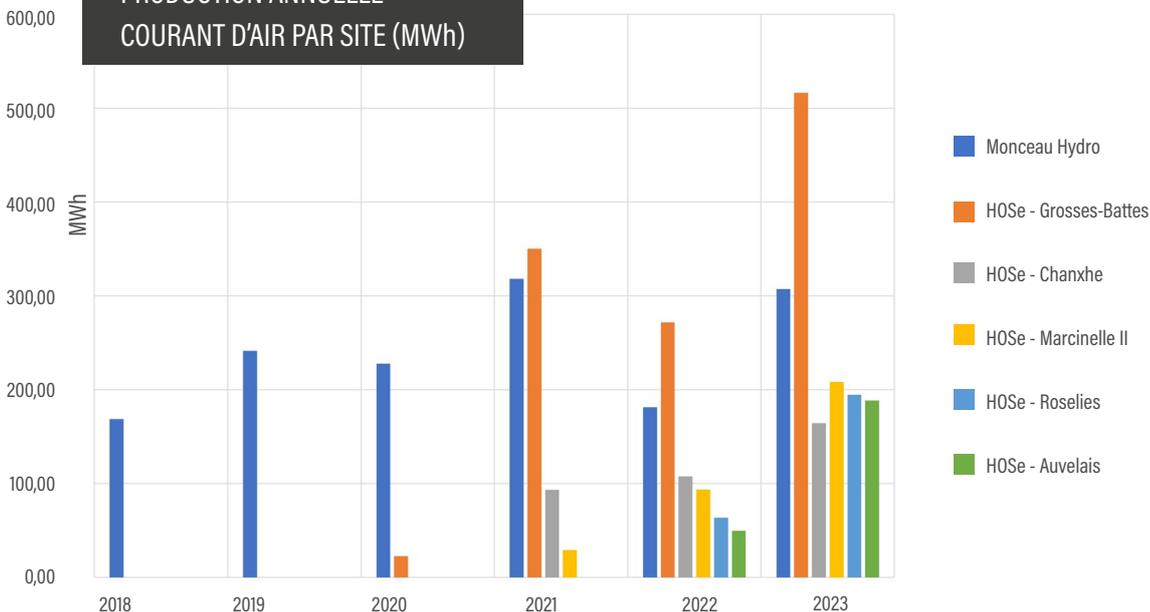
APERÇU DE NOS PROJETS HYDRAULIQUES EN COURS DE PLANIFICATION



				Ø m/s ▲ m/s	i	kW	MWh P50		MW	MWh estimé	
1	HOSE - FÈCHEREUX	en standby	Ourthe	42 / 19	Kaplan VLH 4500	316	1.473	10%	0,03	147	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)
2	HOSE - MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	en standby	Basse Sambre	18 / 18	Vis Hydro-dynamique	300	1.129	10%	0,03	113	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)
3	HOSE - SALZINNES	en standby	Basse Sambre	18 / 18	Vis Hydro-dynamique	234	1.016	10%	0,02	102	10 coopératives REScoop (50%) Hydro-B (50%)

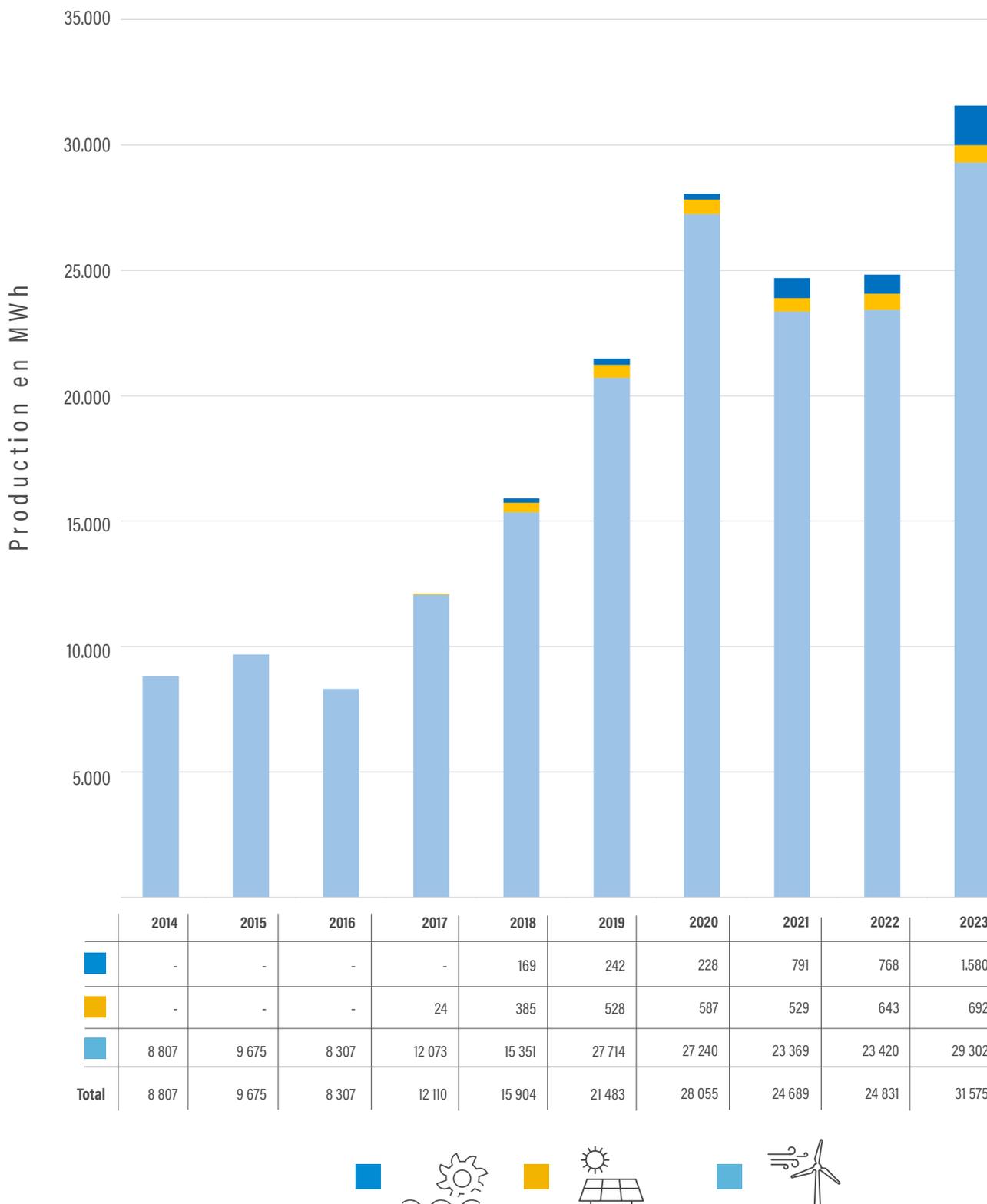
0,08 362

PRODUCTION ANNUELLE COURANT D'AIR PAR SITE (MWh)



## LA PRODUCTION RENOUVELABLE DE 2023 EN RÉSUMÉ

### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE





# +26 %

Production totale : **29 302 MWh**

Puissance installée : **17,28 MW**  
**+25 %**

Rendement spécifique : **2 136 MWh/MW**  
**+26 %**

Avec l'achat de l'éolienne à Gaurain-Ramecroix et la mise en service de l'éolienne de Hamois, Courant d'Air a augmenté sa capacité de production de 24,71 % par rapport à 2022 pour atteindre 17,28 MW. Notre production s'élève à 29 302 MWh, soit 26 % de plus que l'an dernier et la meilleure depuis notre création, ce qui était prévisible puisque l'année a été très venteuse et que notre parc a augmenté. Le rendement spécifique des installations en service sur l'année complète (2 136 MWh/MW) a augmenté aussi de 26,37 % par rapport à l'an dernier. Signe d'une année bien venteuse et sans incident.



# +6,50 %

Production totale : **692 MWh**

Puissance installée : **0,898 MW**  
**+7 %**

Rendement spécifique : **874 kWh/kW**  
**-9 %**

En énergie solaire photovoltaïque, les installations ont relativement bien produit : 692 MWh soit 6,5 % de plus qu'en 2022 grâce à la mise en service des dernières installations en construction fin 2022. Ici aussi, notre coopérative a encore augmenté sa puissance installée de 7 %. Le rendement spécifique des installations en service sur l'année complète (873,91 kWh/kWc) a quant à lui diminué de près de 10 %, signe d'une année moins ensoleillée que 2022 mais également influencée par une panne sur une installation.



# +106 %

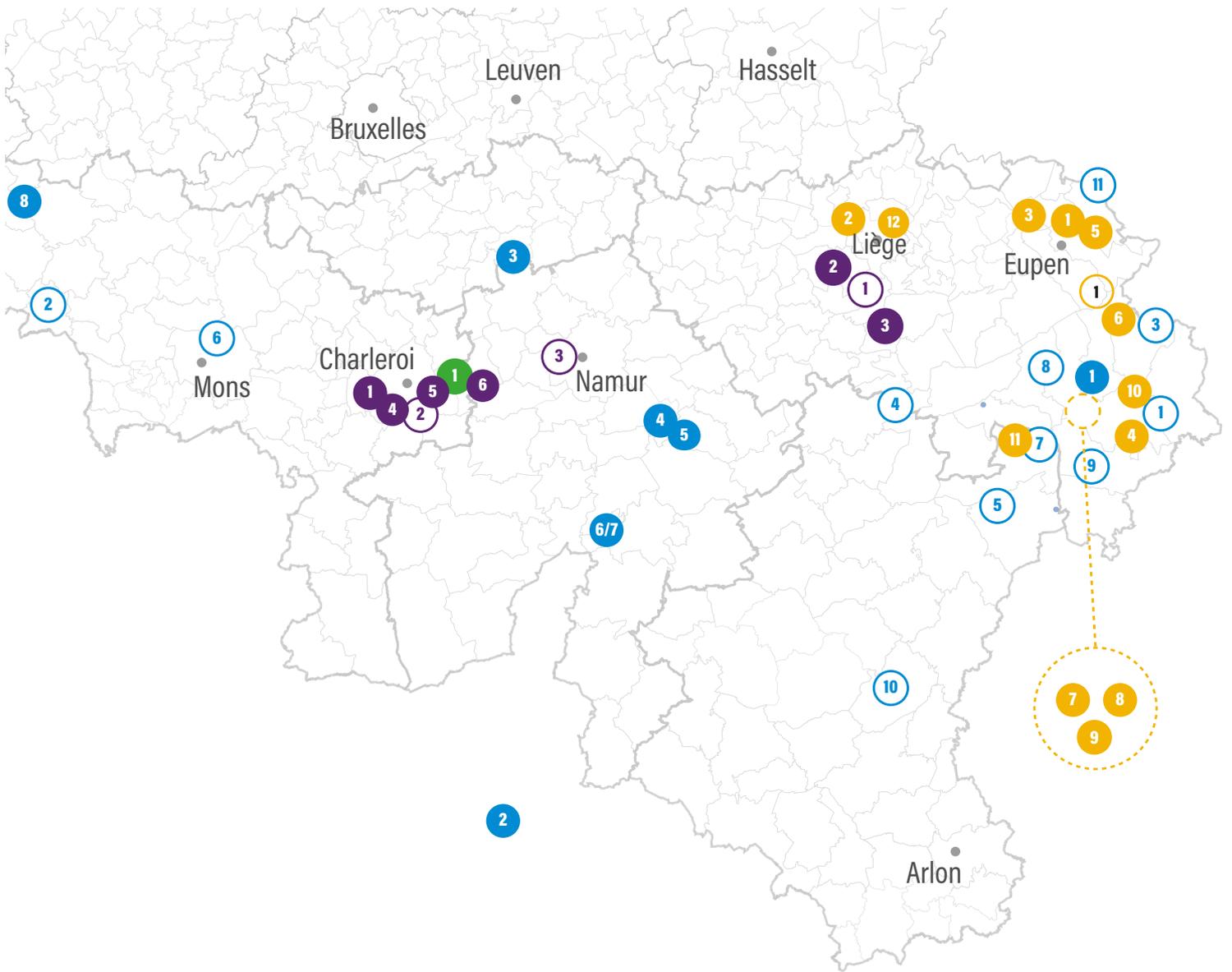
Production totale : **1 580 MWh**

Puissance installée : **0,464 MW**  
**0 %**

Rendement spécifique : **3 376 kWh/kW**  
**+89 %**

En énergie hydraulique, 2023 a été aussi une année record : nous avons produit 2 fois plus que l'an dernier avec 1 580 MWh en 2023 (106 % d'augmentation) et cela sans que la puissance installée ait augmenté d'un seul kW. Ceci est dû à une année très pluvieuse et à une production se déroulant sans problèmes particuliers. De façon logique, le rendement spécifique de 2023 a bondi lui aussi à 3 375 MWh/MW contre 1 786 en 2022.

APERÇU DE NOS PROJETS





## EXPLOITATION

- 1 Waimes
- 2 Chagny (F)
- 3 Walhain
- 4 Assesse
- 5 Hamois
- 6/7 Falmagne
- 8 Gaurain-Ramecroix



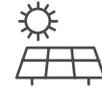
## DÉVELOPPEMENT

- 1 Amel-Büllingen
- 2 Péruwelz
- 3 Eisenborn
- 4 Ferrières
- 5 Gouvy 2
- 6 Mons
- 7 Vielsalm
- 8 Malmedy/Bernister
- 9 St. Vith
- 10 Vaux-sur-Sûre
- 11 Raeren



## EXPLOITATION

- 1 5 Kettenis
- 2 Alleur
- 3 Welkenraedt
- 4 Meyerode
- 6 Eisenborn
- 7 8 9 Waimes
- 10 Schoppen
- 11 Mont-le-Soie
- 12 Novacitis



## DÉVELOPPEMENT

- 1 Sourbrodt



## EXPLOITATION

- 1 Monceau Hydro
- 2 HOSe - Grosses-Battes
- 3 HOSe - Chanxhe
- 4 HOSe - Marcinelle II
- 5 HOSe - Roselies
- 6 HOSe - Auvelais



## DÉVELOPPEMENT

- 1 HOSe - Fèchereux
- 2 HOSe - Montignies-sur-Sambre
- 3 HOSe - Salzennes



## EXPLOITATION

- 1 Farciennes



- d'autre part les publiédactionnels écrits ou audiovisuels, rédigés par nous, parus à nos frais et dont nous maîtrisons donc le contenu, la taille et la fréquence. Ces campagnes de communication ont pour objectif de contrer la désinformation orchestrée par les opposants aux éoliennes en fournissant au public une information la plus complète et la plus honnête possible sur les enjeux des énergies renouvelables et de la transition en général, et sur nos projets éoliens en particulier. Notre souhait est de donner ainsi au public les moyens de se faire sa propre opinion et de ne pas le laisser confronté aux seules rumeurs, accusations, fake news et craintes irrationnelles colportées par les opposants à propos des projets éoliens. Pour ces raisons, les publiédactionnels ont été diffusés simultanément sur les deux types de médias (presse écrite et radio) en fonction des dates des procédures de demande de permis pour les projets de parcs éoliens concernés (Bernister et Gouvy) : la campagne de communication radio et dans la presse gratuite à thèmes « généraux » a été diffusée au moment de la demande de permis et pendant le premier délai de réponse, celui sur la complétude. La campagne à thèmes « spécifiques » a été diffusée juste avant et pendant

l'enquête publique de 30 jours. Lorsqu'un avis d'incomplétude pour la demande de permis de Gouvy avait été rendu par le Fonctionnaire technique, nous avons suspendu la campagne de diffusion qui avait commencé en 2022 et nous l'avons poursuivie en 2023, dès le dépôt de la seconde demande de permis complétée. Au bilan, le nombre de ces publications s'est élevé à plus d'une soixantaine en 2023, dont 26 chroniques de 3 à 6 min sur deux radios locales et 38 articles d'un quart à une demi-page parus dans cinq médias différents.

Toutes les publications des deux types sont archivées chez Courant d'Air : les publiédactionnels radio ou imprimés sont disponibles en libre accès sur notre site web. En revanche, les articles, billets radio ou sujets vidéo réalisés par des journalistes tombent sous le coup de la loi sur la protection du droit d'auteur. Nous en conservons des copies, mais nous ne pouvons ni les diffuser ni les republier numériquement sur notre site web. Néanmoins il est permis d'en faire des copies dans trois cas décrits par la loi : usage personnel limité, enseignement et recherche, handicap ([www.copiepresse.be/auteur.php?classement=03](http://www.copiepresse.be/auteur.php?classement=03)). Par conséquent, les membres de la coopérative qui souhaitent prendre connaissance de l'une ou l'autre de ces parutions sont invités à contacter le responsable de la communication de Courant d'Air. À noter : un certain nombre de ces parutions sont accessibles en ligne gratuitement, en tout ou en partie, sur le site de leur média d'origine. Une recherche Google sur le titre de l'article permettra de les trouver.

**Des moyens pour intéresser la presse à nos activités**

Nous avons développé un outil informatisé de gestion de la relation presse reprenant les coordonnées et spécialités pertinentes pour nos activités de 151 journalistes travaillant pour 55 médias (au 31/12/23). Cette liste est en évolution permanente. L'outil permet d'enregistrer quels journalistes ont été contactés, pour quelle raison et quelles parutions en ont éventuellement résulté, dans quels médias. Il permet aussi de sélectionner rapidement les destinataires pertinents pour le sujet et d'assurer efficacement suivi et relances.



RÉGION - PUBLIÉDITIONNEL

**Où va s'implanter le parc éolien de Malmedy ?**



Points bleus : les 5 éoliennes. Zones rouges à droite : exclusion militaire. En orange pâle : distance minimale de garde aux zones d'habitat. En rose : distance minimale de garde aux habitations isolées. En vert habillé : zone naturelle protégée. En noir habillé : distance de garde aux routes principales. © SÉRIUS

C'est entre l'autoroute Battice-Prüm et le circuit automobile de 180 m. Au fil de la réflexion et des consultations, le projet s'est adapté aux contraintes et aux demandes.

disciplines (y compris botanique, zoologie, écologie...). Il est ressorti que le nombre d'éoliennes devrait passer de 6 à 5 machines, et que leur implantation devrait se déplacer vers l'ouest, pour notamment éviter l'écarter de la zone d'habitat de Bernister.

L'étude a intégré également les remarques des riverains locaux de la région d'information préalable de 2019. Pour valider les implantations initiales et finales, recueillir ce lien dans votre navigateur: <http://municipal.be/489>.

**« Au démantèlement de la forêt ? »** s'interrogent certains à juste titre. En réalité, ce n'est pas le cas : nous y reviendrons en détail la semaine prochaine dans cette rubrique. De nombreux échanges avec le Département de la Région wallonne ont abouti à trouver des emplacements de faible qualité biologique et à déterminer des mesures de compensation environnementales appropriées.

**Un site venteux productif** La puissance et le type des machines à installer ne sont pas encore déterminés, la hauteur totale pale levée sera au maxi-

5 éoliennes de Malmedy couvriront les besoins moyens en électricité d'un mois à 500 ménages wallons.

**Un ouvrage de distance aux habitats que l'usage la norme** L'implantation des éoliennes a permis également d'agrandir l'emplacement autorisé aux moyens d'habitat. Elle est située à un km des 720 m prévus par le cadre doléris de la Région wallonne (garde sur la hauteur des mâts = ici 180 m) pour les habitations locales, la distance minimale de 709 m dispense l'emplacement des 400 m recommandés.

Le règlementation, la commune met l'étude d'incidences à la disposition des citoyens pour consultation personnelle dans 30 jours, depuis le vendredi 12 mai, c'est le cas à Malmedy, Siva, Savellet, Stoumont, Jalhay et Waimies. Vous avez jusqu'au 15 juin prochain pour exprimer votre avis par écrit ou en personne auprès du Conseiller ou de la Conseillère en Amérique centrale du Territoire ou auprès de l'agent communal délégué, indépendamment de votre commune, et non via la commune.

**L'équipe Courant d'Air** Retourner plus de cartes et de détails dans la brochure de 12 pages distribuant cette semaine dans toutes les boîtes aux lettres de Malmedy et villages avoisinants. • Tout comprendre sur l'éolien ? Lisez l'ABC de l'éolien sur [www.renewable.be/infos-utilisateurs-de-boiler](http://www.renewable.be/infos-utilisateurs-de-boiler)



En 2023, cinq communiqués de presse ont été envoyés à plusieurs dizaines de journalistes ciblés selon leurs centres d'intérêt, pour les informer de nos projets et réalisations. Le résultat a été l'augmentation de plus de 50 % des parutions journalistiques indépendantes sur Courant d'Air ou COCITER, par rapport à 2022.

Les médias touchés sont principalement la presse gratuite régionale (Vlan, Kurier, Wochenspiegel), la presse quotidienne ou audiovisuelle régionale (La DH, La Meuse, L'Avenir, TVLux, Vedia), les bureaux locaux de médias nationaux (RTBF-Vivacité, BRF, Grenz Echo, Aachener Zeitung).

Nous poursuivons nos efforts pour tâcher d'attirer l'attention de la presse nationale (L'Écho, Le Soir, La Libre, Le Vif/Trends, le JT et le JP de la RTBF, de RTL) et de l'agence Belga.

### Chronique mensuelle d'information-service

Fin 2023, un accord d'échange a été conclu avec les rédactions des hebdomadaires gratuits Vlan (Les Échos), Kurier et Wochenspiegel pour faire paraître, sans frais pour notre coopérative, une chronique mensuelle d'information non commerciale, non militante, signée par Courant d'Air et consacrée à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Un programme de parution de 13 mois a été établi, démarrant à partir de décembre 2023. La rédaction du quotidien germanophone Grenz Echo l'a immédiatement remarquée et s'est montrée intéressée par cette chronique. Nous lui fournissons depuis décembre 2023 une version plus complète du texte paraissant dans les trois journaux gratuits.

L'objectif de cette chronique mensuelle est différent des parutions publiédactionnelles. Il ne s'agit pas de faire la promotion de nos activités ni de nos résultats. Ces articles d'information-service s'ajoutent à d'autres missions de service à la collectivité par lesquelles nous tenons notre engagement à faire bénéficier les citoyens de diverses retombées utiles dans le cadre de la transition énergétique.

La chronique vise évidemment aussi à augmenter notre visibilité, notre notoriété, et à construire dans l'esprit du public notre légitimité en tant que source d'information fiable et objective sur les questions d'énergie. Il s'agit notamment de lutter contre l'image négative de notre coopérative que la désinformation des opposants cherche à imprimer dans l'opinion publique à notre propos.

## Les économies d'énergie dans les ménages

### PV POUR TOUS

Même si le principe de la compensation (le « compteur qui tourne à l'envers ») a pris fin le 31 décembre 2023, le photovoltaïque pour tous n'est pas devenu un rêve inaccessible ! Notre campagne de sensibilisation du même nom reprendra certainement en 2024 pour informer le public qu'installer des panneaux photovoltaïques sans bénéficier de la compensation de l'électricité produite est toujours possible et rentable. Constatez-le par vous-même et visitez notre site [pv.courantdair.be](http://pv.courantdair.be) pour faire une simulation ! Il a été mis à jour pour correspondre aux réalités économiques et administratives de 2024.

### COLLABORATION AVEC LES CPAS : ATELIERS D'INITIATION À LA GESTION ÉNERGÉTIQUE

Nous avons pu tester en 2023 notre atelier destiné à un public précarisé ne maîtrisant pas le français ou l'allemand. Cet atelier comprend 4 rencontres de 2 heures et porte sur des aspects généraux mais très concrets de la gestion énergétique d'un ménage et d'une habitation. Dans le rapport d'activités de l'an dernier, nous avions présenté le chevalet reprenant « 35 trucs et astuces » mis à la disposition des participants. Sur le verso, chaque astuce est disponible sous la forme d'un autocollant pouvant être détaché et placé au mur ou près de l'appareil consommateur afin de penser régulièrement à agir.

Ces rencontres ont été très intéressantes et enrichissantes. Pour les compléter, nous souhaitons nous plus loin en proposant un accompagnement plus personnalisé avec l'élabo-

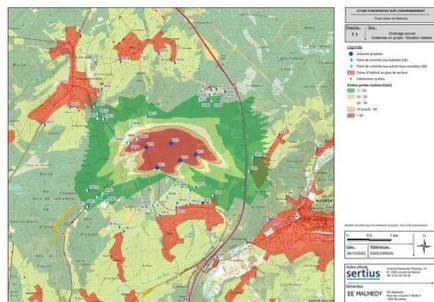
#### RÉGION - PUBLIRÉDACTIONNEL

### Du bruit, des ombres ? Quand et combien ?

Avec leur habitation siluée entre une autoroute et un circuit automobile, les riverains du parc éolien ont bien le droit de se poser des questions sur le risque de nuisances supplémentaires. L'étude d'incidences est là pour objectiver ces nuisances, les quantifier et déterminer des mesures de prévention.

Les éoliennes, ça fait du bruit ? Oui. C'est une mécanique qui tourne, des engrenages qui s'embolent et des pales qui produisent un léger sifflement en brasant l'air, ce qu'on appelle « bruit aérodynamique ». Mais personne n'habite dans une éolienne ni au pied, ni même tout près : à Bernisier, les distances entre les éoliennes et les habitations les plus proches sont supérieures aux normes requises. Pour le cas où un vent fort rendrait les éoliennes plus bruyantes que ce que les normes admettent, les machines sont toutes équipées d'un programme de bridage automatique qui les ralentit. Pour le parc de Malmedy, les simulations montrent déjà que ce système ne fonctionnera jamais car les niveaux de bruit admissibles ne seront jamais atteints. Et cela quel que soit le choix final sur le modèle de machine installé.

**Les modifications ont envisagé toutes les situations**  
Trois modèles de machines, de deux constructeurs différents, sont prévues dans la demande de permis unique actuellement en phase d'enquête publique. Leur puissance sera dans une gamme entre 2,45 et 4,4 MW. Autour du site, 24 points de contrôle de bruit ont été déterminés pour modéliser toutes les situations et en particulier les périodes de vent hivernal fort. Les résultats de calcul ont été très positifs : au niveau de la maison isolée la plus proche, côté Burmenville, le bruit reçu sera entre 40,1 et 41,6 dBA ; côté Francorchamps entre



40,5 et 42,1 dBA. Des niveaux à comparer à ceux de la réglementation wallonne :  
• 45 dBA maximum le jour (de 7 à 19 h)  
• 43 dBA maximum en dehors de ces heures et les dimanches et jours fériés.  
Du côté des zones d'habitat au plan de secteur, la situation est encore meilleure : le bruit perçu sera compris entre 32,2 et 33,8 pour Bernisier, 36,2 et 37,7 pour Burmenville et 31,3 et 32,8 dBA pour Francorchamps. Les cartes de ces modélisations sont des à présent disponibles.  
Rappelons qu'il s'agit des niveaux maxima admissibles, qui n'arrivent que 10 % du temps sur une année. Et quand le vent est faible, la nature calme, les éoliennes sont bien plus silencieuses.

**Un contrôle en situation réelle est prévu a posteriori**  
Une fois les éoliennes en service, un organisme agréé sera chargé de réaliser un suivi acoustique afin de vérifier que les normes de bruit sont bien respectées en situation réelle.

**Cette ombre qui passe, géante ?**  
L'ombre d'une pale survole la

maison d'un riverain et le dérange, cela ne peut arriver, dans le pire des cas, que 30 minutes par jour et 30 heures par an au total, d'après la réglementation wallonne. Sinon, arrêt automatique obligatoire des éoliennes. Pour le cas qui nous occupe, l'étude d'incidences a déterminé qu'en situation normale, pour toute habitation, le nombre d'heures d'arrêt sera égal à zéro. Néanmoins, les machines seront équipées du dispositif d'arrêt automatique afin de pouvoir respecter les normes dans le cas le plus défavorable. C'est-à-dire si les hasards d'une météo ensoleillée de longue durée favoriseraient la présence prolongée de ces ombres mouvantes. Il sera aussi prévu d'inclure le calendrier des courses automobiles dans le système d'arrêt temporaire des éoliennes afin de ne pas distraire les pilotes en action sur le circuit de Spa-Francorchamps.

**Des questions de santé non pertinentes**  
Aucune étude scientifique n'a jamais pu mettre en évidence une effet négatif des éoliennes sur la santé, que ce soit au niveau des infra-sons ou des champs électromagnétiques. Par conséquent, aucune mesure particulière n'est envisagée

pour le parc de Malmedy, si ce n'est un principe de précaution qui rassurera les personnes électrosensibles : le cône de rayonnement sera entré à une distance minimale de 2 m des habitations telle que le champ magnétique sera de 0,28 µT. Et cela seulement quand le cône sera à pleine charge, ce qui n'arrivera pas souvent. Or le Conseil supérieur de la santé recommande un maximum de 0,40 µT pour l'exposition prolongée des enfants. On est donc très largement en dessous de la norme.

Il ne restera donc plus qu'une seule nuisance à combattre : celle des faux bruits et des craintes infondées.

**L'équipe Courant d'Air**  
Retrouver plus de détails dans la brochure de 12 pages distribuée depuis le 15 mai dans toutes les boîtes aux lettres de Malmedy et villages avoisinants.  
Relisez toutes nos chroniques sur <https://www.courantdair.be/wparchive-des-nouveltes/>  
Lisez « Sons, infrasons et ombres portées des éoliennes, nuisances réelles ou imaginaires ? » sur <http://www.renouvelle-belgique.be/fr/actualites/sons-et-ombres-portees-des-eoliennes-nuisances-reelles-ou-imaginees/>



Le chevalet éducatif

ration d'un petit plan d'action.

Pour financer cet accompagnement, nous avons dès lors introduit au mois d'août 2023 un dossier de participation à l'appel à projets des Bourses<sup>2</sup> coopératives de la Région wallonne afin

de décrocher une subvention. Ce projet (l'un des deux que nous avons introduits) n'a malheureusement pas été choisi. Nous allons donc réfléchir en début d'année 2024 à une nouvelle stratégie pour que notre expertise et notre expérience puissent être partagées avec le plus de personnes possible.

<sup>2</sup> <https://www.wallonie.be/fr/demarches/participer-lappel-projets-en-economie-sociale-visant-soutenir-la-pre-creation-la-creation-et-la-diversification-des-societes-cooperatives-agreees-en-wallonie-actives-dans-alternatives-wallonia>

## PRÉSENCE SUR DES FOIRES

- Le « Biotag » à Eynatten (commune de Raeren) le 4 juin : notre première participation à cet événement dans le magnifique jardin du Hof Vogelsang a été un succès. Notre bénévole local, Joseph Dejonghe, a soutenu Catherine Kuppens lors de cette belle journée où des associations régionales, la commune et des artisans se présentaient autour de produits locaux, équitables ou biologiques, quelques-uns avec des idées visionnaires. Courant d'Air a présenté la participation citoyenne et le projet éolien en cours d'étude sur cette commune.



Notre coopérateur J. Dejonghe au Biotag (Raeren)

- Le 3<sup>e</sup> « Marché de la transition » à Montzen (commune de Plombières) le 24 septembre : une journée à la ren-

## Marché de la Transition

contre des citoyens pour présenter nos actions et nos projets. Courant d'Air anime pour la deuxième année consécutive le projet Génération Zéro Watt dans les écoles de cette commune, COCITER étant le fournisseur d'électricité attiré des bâtiments communaux.

- Le 4<sup>e</sup> salon « Bâti-Expo » à Malmedy les 21 et 22 octobre : sur un stand commun COCITER/Courant d'Air, nous avons informé le public sur le fonctionnement des deux coopératives et les possibilités de devenir respectivement client et membre.

## AGENDA

Impossible de recenser toutes les réunions qui ont eu lieu en 2023 avec des acteurs et des groupes de travail de notre secteur. Limitons-nous à mentionner que Courant d'Air a rencontré à plusieurs reprises les communes de Waimes, Raeren, Gouvy, Vielsalm, Trois-Ponts, Malmedy, Aubel... et aussi les ministres Tellier, Borsus, Henry.

Nous avons participé à des groupes de travail avec le DNF, le DEMNA et nombre de hauts fonctionnaires, mais aussi avec REScoop Wallonie sur les thèmes des énergies renouvelables... Nous avons répondu via REScoop Wallonie à des demandes d'avis venant de cabinets ministériels sur des projets de loi portant sur la loi de la conservation de la nature, la Pax eolienica, les communautés d'énergie...

Nous avons assisté aux réunions préparatoires à la création du nouveau GAL Fagnes-Haute Amblève et au Lenkungsgruppe de la Communauté germanophone dans le cadre de la Convention des maires.

Nous avons participé aux conseils d'administration des coopératives dont Courant d'Air est membre, ainsi qu'aux conseils d'administration mensuels de REScoop Wallonie et de COCITER (dont nous assurons la présidence), et rencontré de nouveaux promoteurs.

L'une des membres du conseil d'administration de Courant d'Air est observatrice au conseil d'administration de SEA-coop. Nous participons aux travaux du projet de recherche Sea2Socket sur l'éolien offshore.



Succès de foule pour notre événement au Grignoux

## Génération Zéro Watt

Consciente de l'importance de sensibiliser dès leur plus jeune âge les élèves d'aujourd'hui à la thématique énergétique, de portée historique pour leur génération, Courant d'Air a décidé de poursuivre le projet « Génération Zéro Watt » au-delà de sa période de cofinancement par la Région wallonne et l'Union européenne.

### LES ÉCOLES PARTICIPANTES

Désormais libérés de la contrainte territoriale de LEADER (limitant l'action aux écoles germanophones), nous avons accompagné pour l'année scolaire 2022-2023 sept écoles dans trois nouvelles communes :

- écoles de Plombières et de Gemmenich (commune de Plombières) ;
- écoles de Welkenraedt et de Henri-Chapelle « haut » (commune de Welkenraedt) avec 2 classes chacune ;
- écoles de Salm-Château et de Petit-Thier et école fondamentale de l'Athénée Royal (commune de Vielsalm).

Trois écoles des communes de la Communauté germanophone et de Waimes ont également participé pour la première fois :

- école de Raeren (commune de Raeren) avec 2 classes ;
- école de Meyerode (commune d'Amel-Ambève) ;
- école de Thirimont (commune de Waimes).

Ces 13 classes ont sensibilisé toute leur école à l'utilisation rationnelle de l'énergie et ont suivi la consommation d'électricité et de combustible de leur école entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 mars 2023 en encodant leurs index sur la plateforme EnergielD. Les consommations ainsi comptabilisées ont été comparées aux consommations des mêmes six mois de l'année scolaire 2019-2020 afin de mettre en évidence les éventuelles diminutions de consommations. L'année 2019-

2020 a été choisie pour éviter les années Covid, marquées par des comportements inhabituels, notamment l'ouverture très fréquente des fenêtres.

### LES RÉSULTATS

Le seuil minimal visé est une économie d'électricité de 10 % et une économie de combustible de 5 %. Les résultats obtenus sont globalisés par école et non par classe. Sur les 10 écoles, ils se présentent comme suit :

- Dans 2 écoles, le mazout n'a pas été pris en compte dans l'évaluation, dans un cas faute de système de comptage, dans l'autre parce que, pour diverses raisons, nous avons choisi de limiter le défi à l'électricité ;
- Dans 1 école le seuil minimal visé pour le chauffage n'a pas été atteint (4 % seulement) en raison d'une mobilisation tardive et de la grande taille de l'école ;
- Dans 7 écoles, les économies de chauffage atteintes varient de 9 % à 43 %, avec une moyenne de 18 % plus de 3 fois plus élevée que le seuil minimum visé ;
- Dans 3 écoles, le seuil minimum visé pour l'électricité n'a pas été atteint, soit parce que la mobilisation a commencé trop tard pour infléchir suffisamment les consommations pendant la période d'évaluation du projet, soit parce que la mobilisation n'a pas pu avoir lieu pour des raisons indépendantes de notre travail ;
- Dans 7 écoles, les économies d'électricité atteintes varient de 13 à 34 %, avec une moyenne de 23 % deux fois plus élevée que le seuil minimum visé.

Il est à noter que les meilleurs résultats mesurables sont imputables aussi à l'implication de la commune, qui a veillé par exemple à programmer la régulation des chaudières et à faire correspondre la production d'eau chaude et la vitesse de ventilation au besoin réel.



*Les enfants s'initient à l'électricité*



*L'école de Thirimont reçoit sa plaquette trophée*

Les résultats du projet ont été communiqués à chaque classe et aux collègues communaux participants.

#### DES BÉNÉFICES AUTRES QU'ÉNERGÉTIQUES

Les bénéfices pédagogiques pour les parties prenantes vont au-delà de ces statistiques et se manifestent entre autres par la volonté des deux enseignants d'une grosse école (Raeren) de poursuivre seuls la sensibilisation pendant l'année scolaire suivante (2023-2024) ; ils ont toutefois demandé à revenir au parc éolien en septembre 2023 avec leurs nouveaux élèves. C'est dire si notre animation extra-scolaire leur avait plu.

Dans une école (Thirimont), l'installation de panneaux photovoltaïques pendant les congés de printemps nous a donné l'occasion de réaliser une animation supplémentaire sur cette production locale d'électricité renouvelable, notre animation « Soleil ». Nous en avons profité pour remettre en question les croyances en l'indépendance totale du réseau et en l'absence totale de pollution de ceux qui ont des installations photovoltaïques, et pour insister sur l'intérêt de l'économie d'énergie même quand on a des panneaux.

#### PARTICIPANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SUIVANTE

Pour l'année scolaire 2023-2024, 7 écoles ont choisi de participer au projet :

- écoles de Montzen-Gare et de Moresnet (commune de Plombières), cette commune participant pour la deuxième année consécutive ;
- école de Rencheux (commune de Vielsalm), cette commune participant également pour la deuxième année consécutive ;
- école d'Ovifat (commune de Waimès), cette commune participant pour la troisième année consécutive ;

- école de Pont-Ligneuville (commune de Malmedy), avec une première participation pour cette commune ;
- écoles de Cherain et Beho (commune de Gouvy), avec également une première participation pour cette commune.

En septembre 2023, 6 classes ont démarré leur projet par les animations au parc éolien de Waimès. Sont également revenues au parc pour une animation unique, outre les 2 classes de Raeren citées plus haut, 4 classes de l'école de la ville haute d'Eupen et 1 classe pour chacune des communes de Weywertz, Butgenbach et Ambève. Soit un total de 15 classes et 269 élèves. Une école n'a pas pu poursuivre le projet en raison de travaux sur son site, ceux-ci l'empêchant de faire un état des lieux correct de l'utilisation de l'électricité et du chauffage dans l'école comme le prévoit notre animation participative d'audit.

#### DES OUTILS UTILES DANS LA DURÉE

Les trois communes d'Ambève, Bütgenbach et Büllingen ont désormais la possibilité de suivre les consommations de leurs 17 écoles sur la plateforme internet EnergieID grâce aux dossiers créés et aux consommations historiques encodées par nos soins.

Gageons que les classes et les communes sauront tirer parti de toutes les ressources de « Génération Zéro Watt » en cette période de prix élevés de l'énergie !

Ce projet démarré en 2016 avait touché en fin 2023 un total de 2 083 élèves dont les premiers sont à présent de jeunes adultes. C'est donc véritablement une nouvelle génération, sensibilisée dès son plus jeune âge aux enjeux énergétiques, que Courant d'Air a ainsi contribué à lever.

## Engagement en faveur de la transition

### Mobilité - « Elsie » au service des aînés de Butgenbach

Comme l'année dernière nous avons mis notre voiture électrique de service « Elsie » un jour par semaine à la disposition du projet du Conseil des Aînés de Bütgenbach. Un groupe de chauffeurs bénévoles prend en charge le service de transport. Cette solution alternative de mobilité répond aux besoins de mobilité des personnes âgées en milieu rural. Elle leur permet de se rendre plus facilement au centre médical de la commune, de faire des achats ou des visites. Une contribution symbolique de 1 € est demandée pour chaque trajet.

Pour l'année 2023, la commune nous informe que 152 personnes ont profité du service pour un total de 297 trajets !

### Mobilité - nouvelle borne de rechargement pour voitures

Le 14 mars 2023, la borne de rechargement de Courant d'Air a été mise en service à Saint-Vith ! Une borne de recharge 100 % citoyenne et alimentée par l'électricité verte de COCITER, ce n'est pas banal.

Sur le plan financier c'est une opération qui parvient à s'auto-porter. En effet, depuis la mi-mars 2023, nous avons compté 612 recharges pour un total de 13 393 kWh, ce qui n'est pas mal du tout pour une première année. Dans les statistiques d'utilisation, nous constatons 40 % de charge par des utilisateurs étrangers venus des Pays-Bas (50 % des recharges), d'Allemagne, de France et du grand-duché de Luxembourg.

La borne est bien située, dans le centre de Saint-Vith près du « Büchelturm », la tour médiévale.

Nous travaillons actuellement à améliorer le design de l'habillage de la borne et la communication vers le public, particulièrement nos coopérateurs locaux. Notre graphiste Evelyne Verheggen conçoit un logo qui fera savoir à tous les utilisateurs que « 100 % vert et coopératif », c'est possible aussi dans la mobilité électrique.



La nouvelle borne de chargement à St-Vith

### Projet LEADER 2024-2027

Le Gouvernement wallon a approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2023 la sélection des 21 Groupes d'Action Locale (GAL) de Wallonie, dans le cadre du projet européen LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale »). Ce projet vise à promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales. Chaque GAL recevra un budget de 1 700 000 € pour développer les projets de sa stratégie de développement local. Les GAL regroupent les communes de leur territoire d'action mais aussi un grand nombre d'acteurs locaux divers privés ou publics.

Parmi ces 21 GAL approuvés, 17 sont renouvelés et 4 nouveaux sont créés dont, dans notre région, le GAL « Fagnes-Haute Amblève ». Il regroupe les communes de Stoumont, Stavelot, Malmedy et Waimes. Courant d'Air est partenaire de ce nouveau GAL ainsi que du GAL « 100 Dörfer - 1 Zukunft »

qui rassemble les 5 communes du sud de la Communauté germanophone : Bütgenbach, Büllingen (Bullange), Amel (Amblève), Sankt-Vith et Burg-Reuland.

Courant d'Air va porter trois actions dans ces deux GAL, qui vont s'étaler sur 4 ans à compter de janvier 2024.

Dans les 5 communes du GAL « 100 Dörfer – 1 Zukunft », nous allons développer deux projets : l'un d'entre eux portera sur la mise en place de « biotopes solaires », c'est-à-dire des installations photovoltaïques au sol accompagnées de mesures écologiques et d'intégration paysagère. Des inventaires scientifiques permettront de mettre en œuvre des mesures propres à renforcer le réseau écologique. Le partenaire de ce projet est le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Le second projet sera réalisé en partenariat avec l'ASBL Fahr mit. Il consistera à susciter l'émergence dans les villages, de groupes de citoyens désireux de partager un véhicule.

Dans les 4 communes du GAL « Fagnes-Haute Amblève », seule l'action en faveur de la mobilité électrique partagée sera organisée, toujours avec Fahr mit.

Concrètement cette opération vise à mettre en place plusieurs véhicules électriques partagés portés par des groupes de citoyens afin de combler un manque de possibilités de déplacement dans les communes rurales, mal desservies par les transports publics. Le projet vise l'efficacité, la sobriété et l'utilisation raisonnable des ressources tout en présentant une amélioration de l'offre de mobilité.

Les actions prévues :

- Informer la population des zones rurales sur l'avantage de la mobilité électrique partagée, via notamment une brochure incluant une analyse objective et documentée ;
- Susciter l'émergence de groupes d'utilisateurs autour d'un véhicule partagé. Il est prouvé que la meilleure façon de susciter intérêt et adhésion est d'impliquer les citoyens par un processus de co-crédation collaborative avec Courant d'Air. Nous allons donc mettre en place un travail d'animation permettant de faire émerger des groupes de citoyens assez importants pour porter un projet, de sa création à son exploitation. Comme il existe plusieurs modèles possibles de partage de véhicule, il s'agira aussi de définir celui qui correspond aux réflexions et souhaits des groupes de citoyens locaux ;
- Accompagner la mise en œuvre : achat, installation de borne, choix d'emplacement, immatriculation, assurance, entretiens, convention utilisateurs, contrat entre participants...

## Subvention des Bourses Coopératives 2023

La stratégie « Alternativ'ES Wallonia » du gouvernement wallon prévoit de soutenir la création et le développement des entreprises d'économie sociale dans cinq secteurs prioritaires : circuits courts alimentaires, énergie renouvelable, immobilier social, économie circulaire, socio-culturel. Pour la deuxième année consécutive, un appel à projets a été lancé pour l'octroi de « Bourses coopératives », avec pour objectifs de

- stimuler et encadrer la création de nouvelles sociétés coopératives agréées ou le développement de nouvelles activités au sein de coopératives existantes, notamment dans les cinq secteurs prioritaires mentionnés plus haut ;
- renforcer la solidité et la pérennité des entreprises wallonnes et des activités créées, en s'assurant de la viabilité de leur modèle économique et de gouvernance, notamment en leur proposant un accompagnement individualisé.

Pour cet appel, Courant d'Air a soumis deux projets dont l'un, portant sur le soutien de la mobilité partagée en milieu rural, a remporté une « bourse » de 74 950 €.

Le déroulement du projet sera identique à celui décrit au paragraphe précédent, mais il aura lieu dans d'autres communes (Plombières, Welkenraedt, Vielsalm, Gouvy, Trois-Ponts et d'autres), plus précocement et sur une période plus courte : 2 ans à partir de janvier 2024.

## Novacitis : ouverture début 2024

Novacitis, premier centre d'entreprises de Wallonie dédié aux entrepreneurs et entrepreneuses de la transition vers une économie souhaitable aura été inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2024. Courant d'Air en est actionnaire et fondateur. Nous y avons également investi en installation photovoltaïque. Nous nous réjouissons que le projet aboutisse enfin après un parcours long et difficile. COCITER envisage d'y ouvrir une antenne en 2024 et notre fédération REScoop Wallonie y est présente dès l'ouverture.

## Projets de transition soutenus par Courant d'Air et affiliations

Pour conclure ce chapitre sur la contribution de notre coopérative à la transition, voici la liste de toutes les organisations et coopératives soutenues en 2023 par notre coopérative via la détention de parts ou via le paiement de contributions annuelles, de sponsoring ou de prêts.



## La note « Biodiversité » de REScoop Wallonie

L'Union européenne force le déploiement des énergies renouvelables par le biais de ses recommandations et réglementations. Or nos projets éoliens continuent à faire l'objet d'une opposition autant de la part de l'administration wallonne que de certaines associations ou de citoyens.

**Il est urgent de rappeler que le développement de l'énergie éolienne ne constitue pas une menace pour les espèces, mais une solution aux problèmes graves que le changement climatique a déjà commencé à leur causer.** Mais la controverse « green-green dilemma<sup>3</sup> » continue à affecter la plupart de nos projets et interpelle aussi nos membres, à juste titre.

Dans ce contexte, REScoop Wallonie et Courant d'Air ont élaboré avec l'aide de deux expertes, l'une juriste, Julia Mess, l'autre bio-ingénieure, Véronique Meeùs, une « note de positionnement » qui rassemble données et arguments démontrant la plus-value de l'éolien dans la lutte contre la baisse de la biodiversité. Elle résulte des recherches et échanges d'expériences réalisés par un groupe de travail composé des membres de REScoop Wallonie et d'experts. Ce document est intitulé *L'énergie éolienne est plus pertinente que jamais, face au changement climatique, pour la protection des espèces !*

Ce texte identifie les raisons de la disproportion entre les exigences en matière de conservation des oiseaux (qui freinent ou compromettent nombre de projets éoliens) et l'impact réel exercé par les éoliennes sur ceux-ci. Pour diverses raisons, les chauve-souris sont moins concernées. Quatre explications à l'origine de la disproportion mentionnée plus haut se dégagent :

- la mortalité aviaire liée aux collisions avec les pales serait surévaluée, incertaine et non contextualisée ;
- les mesures de compensation seraient insuffisamment reconnues ;
- l'interprétation des lois de protection de l'environnement et de conservation de la Nature manquerait de cohérence et de clarté ;
- la décision finale d'octroi de permis ne tiendrait pas compte d'une balance des impacts.

Ce document de 42 pages se conclut par une série de propositions pour des mesures à prendre par le gouvernement, à court et moyen termes.

<sup>3</sup> Le dilemme « vert contre vert » est un conflit de priorités entre groupes soucieux de l'environnement dont la question est de savoir si les objectifs de l'action climatique doivent être prioritaires par rapport aux objectifs de conservation des espèces.





# COCITER - Le Comptoir Citoyen des Énergies

COCITER compte désormais une coopérative de production associée supplémentaire avec l'arrivée de Vent d'EN-FAN SCES. Cette coopérative s'est créée pour assurer la participation citoyenne dans le parc d'Ehein-Haut sur la commune d'Engis.

Du point de vue des capacités, de nouvelles unités de production se sont ajoutées fin 2023 dans le portefeuille de COCITER. Il s'agit de 5 petites turbines hydrauliques à Dolhain, Saint-Hubert (2), Pepinster, Ligneuville et 3 éoliennes à Juprelle, Tournai et Dour.

## LA SITUATION DES PRIX

L'année 2023 a vu une baisse constante du prix de l'électricité sur les marchés, ce qui est une bonne nouvelle pour toute l'économie. COCITER, qui avait cessé d'accepter de nouveaux clients en octobre 2022, a rouvert la possibilité de souscrire un contrat à partir du mois de mai.

Autre modification : la nouvelle formule tarifaire, dite « formule pivot ». Elle se base toujours sur le Belix (qui est la moyenne arithmétique mensuelle des cotations horaires sur le marché EPEX, exprimée en €/MWh) mais de façon différente. Auparavant, le prix du MWh pour les clients de COCITER était entièrement variable et calculé au moyen d'une formule du type :

### Ancienne formule : $1 \times \text{Belix} + 5,00 \text{ €}$

COCITER applique désormais une formule de calcul où la partie variable, le Belix, diminue en importance et où la partie fixe a davantage de poids :

### Nouvelle formule : $(0,78 \times \text{Belix}) + 46,10 \text{ €}$

Prenons un exemple chiffré avec le Belix de décembre 2023 (69,40 €) :

Ancienne formule :

$$69,40 + 5 = 86,90 \text{ €/MWh}$$

ou 8,69 c€/kWh

Nouvelle formule :

$$(0,78 \times 69,40) + 46,10 = 100,23 \text{ €/MWh}$$

ou 10,02 c€/kWh

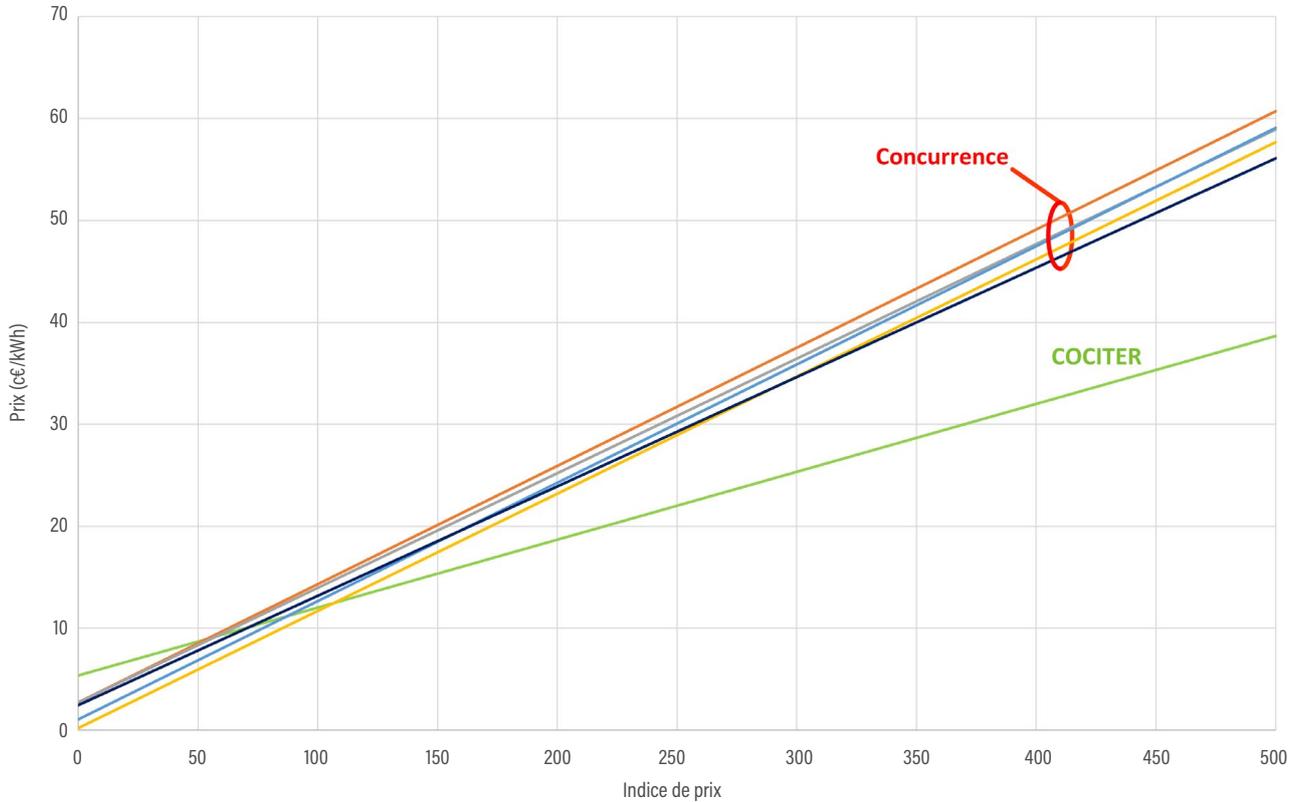
(À ce prix de l'énergie seule s'ajoutent évidemment les coûts de transport et de distribution, la redevance annuelle, les surcoûts, autres surcharges, accises, frais divers et la TVA de 6 %.)

Cette nouvelle « formule pivot » semble a priori plus chère mais en réalité, d'une part le prix COCITER reste inférieur à celui des autres fournisseurs dans la grande majorité des situations de prix du marché ; d'autre part, elle permet surtout de réduire l'influence du marché sur la variabilité du prix et elle protège donc davantage les clients en cas de hausse. Le graphique ci-après illustre très bien l'intérêt de cette formule pour nos clients :

- avec l'ancienne formule, quand le Belix montait, le prix de Cociter suivait cette hausse et la courbe de COCITER, bien que le prix soit moins élevé, restait donc alignée sur celles des autres fournisseurs ;
- avec la nouvelle formule pivot, si le Belix monte, la courbe de COCITER monte moins rapidement et elle s'éloigne de plus en plus du prix des autres fournisseurs, au grand avantage des clients ;
- en revanche, si le Belix descend vraiment très bas, le prix de COCITER finit par être très légèrement supérieur à la moyenne des prix des autres fournisseurs. Ce mécanisme, qui n'affecte cependant pas beaucoup nos clients, puisque ce serait de toute façon en situation de faibles prix, instaure en réalité une vraie solidarité entre clients et producteurs. Ainsi, en payant temporairement un prix un peu supérieur, les clients soutiennent l'équilibre financier d'entreprises dont ils sont, ne l'oublions pas, les co-propriétaires.

COCITER applique le même mécanisme, mais avec des paramètres différents, pour acheter l'énergie aux coopératives de production, dont Courant d'Air.

Pour information, les tarifs fixes sont, depuis leur réapparition mi-2023, nettement plus chers que les tarifs variables. Cela s'explique par la baisse continue du prix de l'électricité sur les marchés.



Cette nouvelle formule pivot a permis de garantir un prix intéressant à nos clients. En moyenne, pour 2023, COCITER a été le fournisseur le moins cher pour ses clients.

Pour les prosumers, ce n'est pas le cas car COCITER a décidé de reporter sur ceux-ci une partie des coûts de déséquilibre liés à leur production et non de répartir ces coûts sur l'ensemble de ses clients. Ces coûts s'élèvent à 21,2 €/kVA/an TVA comprise.

#### LE SERVICE CHEZ COCITER

Le nombre de clients de COCITER est passé de 9 593 à 12 128 (+26,4 %) en 2023. Parmi ceux-ci, les membres de Courant d'Air sont passés de 2 511 à 3 188, soit 27,0 % d'augmentation. Fin 2023, les clients de COCITER étaient pour 26,3 % des membres de Courant d'Air.

COCITER porte une attention toute particulière à la qualité du service. En 2022, vu l'explosion du nombre de contrats, nous avons cessé d'accepter de nouveaux clients. Ceci était également nécessaire pour protéger la petite équipe opérationnelle face à une surcharge de travail exceptionnelle. COCITER a dans la foulée commencé à engager du per-

sonnel supplémentaire et en fin 2023 il y avait 5 collègues supplémentaires : l'équipe passe ainsi de 3 à 7 ETP. COCITER travaille dur pour garder un service à la clientèle de qualité et ses efforts portent leurs fruits, comme en témoigne le service de Médiation Énergie qui, dans son rapport annuel, gratifie COCITER d'un très bon « bulletin ».

**Rappelons que COCITER n'est pas juste un fournisseur commercial « comme les autres ». Ses clients ne sont pas des anonymes qu'on cherche à recruter à tout prix, mais bien des associés dans un projet commun, qui adhèrent ensemble à une vision du monde solidaire et de coopération. Dans toutes les situations, COCITER cherche l'intérêt et l'avantage des clients avant tout puisqu'ils sont aussi les copropriétaires des coopératives et donc de COCITER. Les intérêts des clients et de COCITER se confondent, ce qui n'est pas le cas chez les fournisseurs commerciaux. C'est pourquoi soyez persuadés, lorsque vous contactez COCITER, que vous avez face à vous, au téléphone ou par courrier, une personne bienveillante, qui travaille pour vous et grâce à vous, et qui compte aussi sur votre bonne volonté et votre patience, si nécessaire.**





# POUR CHANGER LE MONDE...



## CHANGEONS DÉJÀ D'ÉLECTRICITÉ !



**COCITER**

Comptoir Citoyen des Énergies

L'ÉLECTRICITÉ COOPÉRATIVE

[www.cociter.be](http://www.cociter.be)

**Comme votre coopérative, rejoignez le courant alternatif  
en choisissant un fournisseur d'électricité  
100% renouvelable et 100% coopératif.**

Le Comptoir Citoyen des Énergies COCITER est une société coopérative wallonne de fourniture d'électricité 100% verte. COCITER appartient à 16 coopératives citoyennes wallonnes qui produisent l'électricité verte et citoyenne consommée par les clients. COCITER boucle ainsi la boucle du circuit court de l'électricité.

**CONTACT :**

Unter den Linden 5/E/1  
4750 Elsenborn

[info@cociter.be](mailto:info@cociter.be)  
Tél. : 080 68 57 38

Le lundi et le vendredi  
de 9h00 à 12h00

[www.cociter.be](http://www.cociter.be)